

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2026

SOMMAIRE

I.	CONTEXTE JURIDIQUE DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES	4
II.	CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL.....	5
III.	LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL	6
IV.	PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2026 POUR LES COLLECTIVITES LOCALES.....	8
V.	ANALYSE RETROSPECTIVE FINANCIERE 2022/2025	11
	1. FONCTIONNEMENT	11
	A. Recettes de fonctionnement	11
	B. Dépenses de fonctionnement.....	14
	C. Résultat de clôture en fonctionnement	16
	2. INVESTISSEMENT	17
	A. Recettes d'investissement	17
	B. Dépenses d'investissement.....	18
	C. Restes à réaliser 2025 (écritures comptables engagées et non réalisées au 31/12/2025)	19
	D. Résultat provisoire de clôture 2025	20
	E. Faits marquants de 2025	20
VI.	PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2026.....	23
	1. FONCTIONNEMENT	23
	A. Recettes de fonctionnement.....	23
	B. Dépenses de fonctionnement.....	26
	C. Présentation des ressources humaines.....	27
	D. Les grands équilibres financiers	29
	2. INVESTISSEMENT	30
	A. Recettes d'investissement.....	30
	A. Dépenses d'investissement.....	31
	B. Plan pluriannuel d'investissement (PPI)	32
	C. Autorisations de programmes/crédits de paiement (AP/CP)	32
	D. Plan de financement de la réhabilitation de la Mairie	33
	E. Plan de financement de la réhabilitation de l'école Joliot Curie	33
	F. Analyse de la dette	33
	G. Ratios financiers	35
	H. Situation de Coeur d'Essonne Agglomération	36
	a. Fiche d'information FPIC 2025.....	36
	b. Eléments en lien avec notre commune	36
	c. Faits marquants de 2025	37

d. Éléments de contexte 2026.....	37
-----------------------------------	----

I. CONTEXTE JURIDIQUE DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Rapport d'orientations budgétaires (ROB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le ROB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants. Il est présenté 10 semaines précédant l'examen du budget pour toutes les collectivités en M57.

Selon la jurisprudence, la tenue du ROB constitue une formalité substantielle. Toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le ROB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du ROB, il doit être mis à la disposition du public par la collectivité, le public devant être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (site internet...).

Le code général des collectivités territoriales (article L.2312-1) prévoit que le ROB comporte les éléments suivants :

1° Les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement) en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives entre l'EPCI et les communes membres

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes

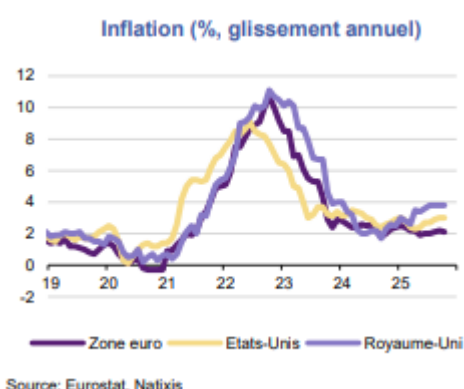
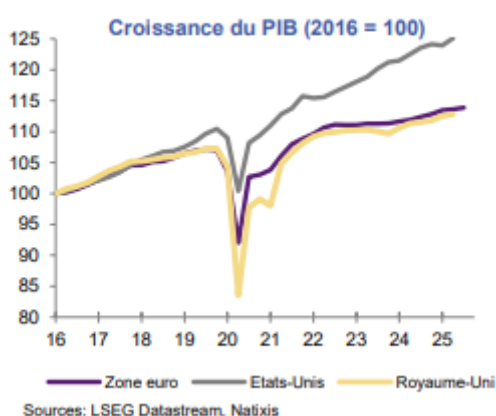
3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives sur le projet de budget

4° Des informations relatives à la structure des effectifs et aux éléments liés aux dépenses de personnel de la collectivité (éléments de rémunération, temps de travail annuel ; évolutions des dépenses pour l'exercice budgétaire concerné...)

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

II. CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL

Depuis plus de 6 ans maintenant, chaque année voit de nouvelles crises internationales profondes affecter le contexte économique et social et rendre plus aléatoires les perspectives financières réalisées. L'année 2025 ne fait pas exception à la règle et l'environnement international demeure marqué par des tensions géopolitiques élevées et des tensions commerciales omniprésentes (notamment en lien avec la problématique des droits de douanes imposés par les Etats-Unis). Les projections de croissance mondiale viennent juste d'être révisées à la hausse par le FMI mais elles restent inférieures à celles escomptées et confirment tout de même le ralentissement de celle-ci passant de 3,3% en 2024 à 3,2% en 2025 et 3,1% en 2026. Elle devrait s'établir autour de 1,5% en moyenne dans les pays avancés et juste au-dessus des 4% dans les pays émergents et en développement.



ZONE EURO

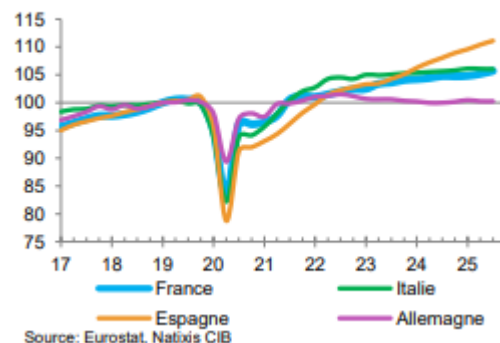
Concernant la zone euro, la croissance devrait s'établir à 1,3% en 2025 contre 1% prévu en juillet dernier. Cette révision à la hausse s'expliquant en partie par les 1 000 milliards d'euros de dépenses d'infrastructure et de défense, annoncées par le Gouvernement. La croissance européenne est tirée par les pays du sud de l'Europe avec notamment une croissance attendue aux alentours de 2,9% en Espagne, contre 0,3% pour l'Allemagne ou pour l'Italie. Pour 2026, la prévision est actuellement fixée à 1,2%. S'agissant de l'inflation, celle-ci resterait en moyenne légèrement supérieure à la cible de la BCE pour 2025 (2,1%) avant de fléchir nettement en 2026 à hauteur de 1,7% (sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du gaz et du pétrole).

Prévisions

	Croissance du PIB (%)			Inflation (%)		
	2024	2025	2026	2024	2025	2026
Zone Euro	0,8	1,3	1,2	2,4	2,1	1,7
Allemagne	-0,5	0,3	1,3	2,5	2,2	2,3
France	1,1	0,9	1,0	2,3	1,0	1,3
Italie	0,5	0,5	1,0	1,1	1,7	1,3
Espagne	3,5	2,9	2,1	2,9	2,6	1,7

Source: Natixis CIB

Croissance du PIB (T1-2019 = 100)



III. LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

Un contexte économique et politique de plus en plus incertain à l'approche d'une année d'élections locales

Pour la deuxième année consécutive, le processus d'adoption de la loi de finances 2026 est marqué par un contexte politique inédit, porteur d'incertitudes pour l'ensemble des acteurs économiques

En effet, avec la dissolution de l'Assemblée nationale en juillet 2024, une période d'instabilité s'est alors ouverte pour le pays. Avec six premiers ministres en 12 mois, l'Assemblée nationale est divisée au point de rendre fragile toute coalition gouvernementale. A peine nommé, le gouvernement Lecornu II a dû faire face à deux motions de censures examinées et rejetées à l'Assemblée nationale le 16 octobre 2025.

Dans la continuité des difficultés ayant émaillé l'adoption du PLF 2025, la difficulté de parvenir à un consensus parlementaire sur le budget de la Nation est réelle, avec en toile de fond les incertitudes liées :

- à la soutenabilité financière de la dette publique. En effet, l'encours de la dette des administrations publiques au sens des critères de Maastricht atteint 3 416,3 Md€ à la fin du 2ème trimestre 2025 - soit 115,6 % du PIB selon l'INSEE.

Au cours du second semestre 2025, les agences de notation ont dégradé la notation souveraine de la dette française (Agence France Trésor). Ainsi, en septembre 2025, l'agence de notation Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, ce qui continue de faire planer la menace d'une réaction négative des marchés financiers et craindre une hausse soutenue des taux d'intérêts sur la dette française.

En ce début du mois d'octobre, l'État français emprunte pour ses obligations à 10 ans au taux de 3,48 %. La France se finance aujourd'hui à des niveaux de rendement proches de ceux de l'Italie (3,54 %), alors que, traditionnellement, l'écart lui était nettement favorable. En miroir, l'écart de taux (spread) avec l'Allemagne demeure élevé (2,72 %).

À cet égard, il convient de rappeler qu'avec 50,1 Md€ la charge (intérêts) de la dette a consommé 6,3 % des crédits en dépenses de l'Etat en 2024 c'est-à-dire plus que les budgets des ministères de l'Intérieur et de la Justice réunis (45,15 Md€) ;

- au défi du redressement des comptes publics.

Le PLF 2026 du gouvernement Bayrou ambitionne de réduire le déficit public à 4,6% du produit intérieur brut (PIB) en 2026, après deux dérapages à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023.

L'exercice 2025 devrait se conclure également par un déficit majeur.

La situation budgétaire de l'État au 31 août 2025 indiquait un déficit à -157,5 Md€ contre -171,9 Md€ à fin août 2024, soit une relative amélioration de +14,5 Md€. L'objectif de revenir sous la barre des 3 % de déficit a été fixé par le pouvoir exécutif à l'horizon 2029.

L'atteinte de cet objectif reste toutefois fortement incertaine.

Les indicateurs économiques témoignent de la difficulté de l'équation d'assainissement des comptes publics.

Ainsi, dans un avis du 30 avril 2025 relatif au rapport d'avancement annuel 2025 du plan budgétaire et structurel à moyen terme 2025-2029, le Haut Conseil des finances publiques a estimé que la prévision de réduction du déficit public pour 2025 était loin d'être acquise, que les prévisions macroéconomiques actualisées du gouvernement sont un peu optimistes et offrent peu de marges de sécurité.

Enfin, il a considéré que la trajectoire de redressement des finances publiques au-delà de 2025, qui n'est qu'esquissée dans les documents présentés par le gouvernement, reste à préciser et à crédibiliser ;

Le rapport annuel de la Cour des comptes sur la situation et les perspectives des finances publiques publié en juillet 2025 est particulièrement éclairant sur ce point. Destiné à éclairer le débat public en amont de la préparation des textes financiers qui seront présentés au

Parlement à l'automne, ce rapport présente sans détour les enjeux qui attendent les finances publiques nationales pour les années 2026 et suivantes :

« [...] Depuis plus de deux décennies, et à la différence notamment de l'Allemagne et de l'Italie, la dynamique de l'endettement a été particulièrement nourrie par l'accumulation de déficits primaires, alors que la croissance s'érodait progressivement. Le rôle des taux d'intérêt et des phénomènes de marché ont été secondaires dans cette dynamique.

Ces déficits et cette dette croissante n'ont en outre pas eu comme principale contrepartie des investissements ou des dépenses d'avenir de nature à augmenter le potentiel de croissance future mais ont d'abord financé la hausse des dépenses courantes [...].

Cette évolution n'est pas soutenable. La stratégie de finances publiques doit reprendre le contrôle de la dynamique de la dette, dans un contexte où elle ne peut plus compter sur un retour de la croissance des décennies passées ni sur des taux d'intérêts très bas. [...] »

Des perspectives économiques en demi-teinte

Mi-septembre 2025, la Banque de France a publié ses dernières prévisions macro-économiques.

Si elle a réhaussé sa prévision de croissance de 0,1 point en 2025 à 0,7%, l'institution financière a légèrement abaissé ses prévisions de croissance pour les années 2026 et 2027 (-0.7 point), à respectivement 0,9 % et 1,1 %.

La croissance économique française resterait ainsi atone. Les récents développements de la situation politique intérieure et des hypothèses plutôt défavorables de l'économie mondiale (taux de change de l'euro et prix du pétrole plus élevés, incertitudes liées à l'accord commercial USA-UE de juillet 2025 etc.) fragilisent les perspectives économiques nationales.

La Banque de France anticipe une relative remontée du taux de chômage national au sens du Bureau international du travail, qui atteindrait ainsi 7,5% en 2025) et 7,6% en 2026, avant de diminuer à 7,4% en 2027.

L'inflation confirmerait son ralentissement offrant ainsi un certain répit aux agents économiques. Au sens de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), l'inflation s'élèverait ainsi à 1% en moyenne annuelle en 2025 (après 2,3% en 2024), 1,3% en 2026 et 1,8% en 2027, ce qui en ferait ainsi des plus faibles de la zone euro.

IV. PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DE FINANCES 2026 POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

Ces mesures sont issues des éléments disponibles à la date de rédaction de la présente analyse à savoir le projet de loi de finances 2026 présenté en Conseil des ministres le 14 octobre 2025 par le Gouvernement Lecornu II.

Les mesures figurant dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées durant l'examen parlementaire du PLF 2026. L'examen du projet de loi a débuté à l'Assemblée nationale le 24 octobre 2025. Cependant le PLF n'a pas été voté, en attendant une loi spéciale a été adoptée le 23 décembre 2025, l'Assemblée nationale a commencé à réexaminer le 8 janvier dernier le projet de loi de finances pour 2026.

Le projet de loi de finances 2026 prévoit des mesures très contraignantes pour les collectivités locales et les EPCI, avec un effort estimé officiellement à 4,6 Md€, certaines associations d'élus considère qu'il pourrait atteindre 8-9 Md€ selon M. André Laignel, président du Comité des Finances Locales (CFL).

1) Revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales

Les bases des principaux impôts locaux dus par les particuliers seront de nouveau revalorisées en 2026. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales (VLC) pour 2026 n'a pas encore été fixé officiellement, on estime qu'il devrait toutefois s'établir autour de 1,1 % ~ 1,3 %. Il se situera vraisemblablement à un niveau bien inférieur aux coefficients des années antérieures (1,7 % en 2025, 3,9 % en 2024, 7,1 % en 2023, 3,4 % en 2022). Ce coefficient est calculé depuis 2018 à partir de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE (dernière parution). Le ralentissement de l'inflation amorcé en 2024 et confirmé en 2025 explique ces taux plus faibles de revalorisation des VLC.

2) Énième report de la revalorisation générale des valeurs locatives cadastrales.

La révision des valeurs locatives cadastrales, base du calcul de la taxe foncière payée par tous les propriétaires immobiliers, ne verra pas le jour avant plusieurs années. Les valeurs locatives actuelles datent de 1974 ne sont pas à jour des évolutions économiques et sociales des quartiers de nombreuses communes.

Le projet de loi de finances pour 2026 diffère encore cette échéance, de trois ans, à 2031. Son article 27 modifie en effet la rédaction de l'article 146 de la loi de finances pour 2020, en prévoyant que « les résultats de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation sont pris en compte à compter de l'établissement des bases (avis de taxe foncière) au titre de l'année 2031 », et non plus de l'année 2028.

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels débuté en 2017 est également repoussée à 2026.

3) Reconduction et amplification de l'effort secteur public local : le second millésime du DILICO

Dans le PLF 2026, l'effort demandé aux collectivités se matérialise principalement par la reconduction du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) initié en 2025. Le montant de cette ponction sur les recettes fiscales sera doublé par rapport à sa version 2025 pour être porté à 2 Md€. La ponction s'établirait ainsi à 720 M€ pour les communes, 500 M€ pour les EPCI, 280 M€ pour les départements et 500 M€ pour les régions.

Le nombre de communes touchées par le DILICO : autour de 4 000 communes notamment, contre 1 .900 actuellement.

Cette nouvelle formule du DILICO interroge de nombreux élus qui y voient la renaissance du dispositif Cahors de 2018. En effet, les sommes prélevées aux collectivités seraient

dorénavant reversées sur cinq ans et non plus sur trois, comme dans le Dilico de 2025. Surtout, ce qui questionne les parlementaires et élus locaux, c'est que les contributions ne seront reversées que si globalement, l'évolution des dépenses sont inférieures à celle du PIB. Les modalités de calcul des taux d'évolution des dépenses qui conditionnent le reversement sont pour l'heure floues.

4) Une DGF gelée, des dotations de péréquation en hausse

En 2026, la DGF serait gelée à son niveau de 2025 (32,58 Md€) mettant ainsi un terme à trois exercices de hausses consécutives. La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la dotation de solidarité rurale et de cohésion sociale (DSR) progresseraient respectivement de 140 et 150 M€.

Afin d'assurer la neutralité sur l'enveloppe normée de la DGF de ces hausses des dotations de péréquation, les dotations appelées « variables d'ajustement (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle etc.) seront minorées de 527 M€.

Les crédits 2026 de la DGF (32,58 Md€) comprennent la réintégration du produit de la fraction de TVA affectée aux régions depuis 2018.

5) Hausse des cotisations patronales CNRACL : augmentation progressive du taux jusqu'en 2028

Malgré les avis défavorables des élus locaux au Conseil National d'Évaluation des Normes (CNEN) et au Conseil des Finances Locales (CFL) de décembre 2024, le décret relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL ((caisse de retraite des agents hospitaliers et des collectivités locales) est paru au Journal Officiel (décret n°2025-86 du 30 janvier 2025).

Chaque année, à partir de 2025 et jusqu'en 2028, ces cotisations augmenteront au 1er janvier de 3 points. Fixé jusqu'en 2024 à 31,65 %, le taux de cotisation est passé à 34,65 % en 2025, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028. Pour 2026, le taux CNRACL s'établit donc à 37,65 %.

Sur l'exercice 2025, le surcoût à supporter par les collectivités et les autres entités du secteur public local est évalué à 1,4 Md€.

6) Les dotations de l'État en faveur de l'investissement local à nouveau en net repli

Le fonds vert subirait à nouveau un fort coup de rabot (-500 M€). Des opérateurs de l'Etat intervenant fréquemment auprès des collectivités et des EPCI subiraient aussi une baisse conséquente des crédits : des agences de l'eau (-90 M€), Agence nationale de l'habitat (-700 M€).

Dans un but de simplification, le PLF 2026 a fusionné plusieurs dotations destinées à l'investissement des collectivités, à savoir : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Ces trois dotations seraient regroupées dans une dotation unique appelée "fonds d'investissement pour les territoires" (FIT). Le bénéfice du FIT serait "réservé aux collectivités rurales ainsi qu'à celles marquées par des difficultés urbaines", tout en permettant le financement d'autres collectivités "par exception". L'attribution des fonds serait confiée au préfet de département, lequel s'appuierait sur une commission d'élus, qui, aujourd'hui, est compétente pour la seule DETR.

7) Mesures concernant le FCTVA

Le PLF 2026 ne prévoit pas de réduction du taux de FCTVA maintenu à 16,404 %. Pour rappel, le PLF 2025 proposait de ramener ce taux de 16,404 % à 14,850 %, cette mesure a été abandonnée dans la loi de finances initiale.

Le calendrier de versement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) serait modifié pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et les établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris.

Les versements des attributions de FCTVA de ces entités seraient effectués l'année suivant la dépense et non plus l'année même de la dépense (fin du régime dit « simultané »).

En outre, les dépenses de fonctionnement aujourd'hui éligibles seraient exclues du fonds, celui-ci prenant donc en compte uniquement les dépenses d'investissement

En revanche, les dispositions envisagées du PLF sécuriseraient l'éligibilité au FCTVA des contributions versées par les collectivités dans le cadre des concessions d'aménagement.

V. ANALYSE RETROSPECTIVE FINANCIERE 2022/2025

1. FONCTIONNEMENT

Les informations de l'analyse rétrospective correspondent à celles des comptes administratifs 2022 au résultat prévisionnel du compte financier unique (CFU) 2025.

A. Recettes de fonctionnement

En 2025, les recettes de fonctionnement ont progressé de 4,14% par rapport à 2024 et représentent 13 037 617 €.

	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025	Estimation du réalisé 2025	% entre réalisé 2024 et estimation du réalisé 2025
013 Atténuations de charges	232 017 €	91 625 €	178 171 €	80 000 €	222 359 €	19,87%
70 Ventes de produits et services	964 865 €	1 154 840 €	1 165 711 €	1 262 665 €	1 261 299 €	7,58%
73 Impôts et taxes	1 282 055 €	1 260 255 €	1 329 758 €	1 484 795 €	1 484 791 €	10,44%
731 Fiscalité locale	6 689 763 €	6 701 490 €	6 944 238 €	7 113 200 €	7 094 628 €	2,12%
74 Subventions - Dotations - Participations	2 273 698 €	2 372 717 €	2 457 093 €	2 513 380 €	2 497 748 €	1,63%
75 Autres produits de gestion courante	158 932 €	211 042 €	214 378 €	177 630 €	205 697 €	-4,22%
76 Produits financiers	36 €	67 €	73 €	75 €	67 €	-9,09%
77 Produits exceptionnels	228 621 €	35 279 €	4 461 €	2 000 €	10 800 €	58,69%
78 Dotations aux provisions	0 €	0 €	0 €	1 250 €	1 226 €	100,00%
SOUS TOTAL RECETTES REELLES DE GESTION	11 829 987 €	11 827 315 €	12 293 883 €	12 634 995 €	12 778 614 €	3,79%
042 Opérations d'ordre régie / subventions	143 218 €	152 176 €	203 535 €	255 000 €	259 004 €	21,42%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 973 205 €	11 979 491 €	12 497 418 €	12 889 995 €	13 037 617 €	4,14%

Chapitre 013 – Atténuation de charges – 222 359 €

Ce chapitre récapitule les remboursements de salaires des agents en congés maladie, longue maladie et longue durée. A noter que les recettes perçues sont bien supérieures aux prévisions budgétaires (80 000 €) soit + 142 359 €.

Chapitre 70 – Vente de produits fabriqués, prestations de service – 1 261 299 €

Ces recettes traduisent la contribution des usagers aux services communaux, les mises à disposition du personnel du CCAS, ainsi que les recettes issues du stationnement et des concessions funéraires.

Chapitre 70	2022	2023	2024	BP 2025	Estimation du réalisé 2025	Réalisé entre 2024 et estimation du réalisé 2025 en %
Concessions dans les cimetières	7 838 €	6 560 €	9 961 €	7 850 €	9 278 €	-6,86
Droit de stationnement	10 724 €	9 564 €	10 624 €	11 600 €	12 114 €	14,02
Redevance d'occupation du domaine public	11 196 €	3 649 €	11 799 €	70 165 €	69 163 €	486,18
Redevance det droits des services à caractère culturel	12 399 €	11 700 €	13 570 €	12 300 €	10 656 €	-21,47
Redevance et droits des services à caractère de loisirs	227 789 €	287 919 €	288 425 €	296 000 €	291 115 €	0,93
Redevance et droits des services périscolaires	642 223 €	782 564 €	791 173 €	828 700 €	831 353 €	5,08
Autres	7 580 €	4 800 €	2 320 €	4 650 €	4 643 €	100,13
Mise à dispo personnel facturé au CCAS	26 807 €	28 313 €	25 983 €	20 000 €	19 929 €	-23,30
Remboursement de frais par les CCAS	4 635 €	5 965 €				#DIV/0!
Remb. Frais par les communes	11 288 €	8 248 €	7 817 €	8 000 €	7 788 €	-0,37
Remboursement de frais par des tiers	2 386 €	5 558 €	4 039 €	3 400 €	5 260 €	30,23

Chapitre 73 – Impôts et taxes – 1 484 791 €

Ce chapitre présente l'attribution de compensation, la dotation de solidarité communautaire et le fonds de solidarité des communes d'Île-de-France. Au regard des critères appliqués, le FSRIF progresse nettement entre 2024 et 2025, avec une augmentation de + 132 561 €.

Chapitre 73	2022	2023	2024	BP 2025	Estimation du réalisé 2025	Réalisé entre 2024 et estimation du réalisé 2025 en %
AC	589 872 €	589 872 €	589 872,43 €	589 875,00 €	589 875,00 €	0,00
DSC	215 912 €	216 865 €	219 034,00 €	241 505,00 €	241 503,00 €	10,26
FSRIF	476 271 €	453 518 €	520 852,00 €	653 415,00 €	653 413,00 €	25,45

Chapitre 731 – Fiscalité locale – 7 094 628 €

Ce chapitre rassemble les principales recettes fiscales locales — impôts directs locaux, taxe additionnelle aux droits de mutation, taxe sur les pylônes, taxe sur la consommation finale d'électricité et taxe sur la publicité extérieure — et constitue près de 56 % des recettes de fonctionnement.

Chapitre 731	2022	2023	2024	BP 2025	Estimation du réalisé 2025	Réalisé entre 2024 et estimation du réalisé 2025 en %
Impôts locaux	5 583 348 €	6 005 537 €	6 206 944 €	6 328 740 €	6 323 386 €	1,88
Rôles supplémentaires	7 579 €	30 531 €	14 951 €	10 000 €	1 199 €	-91,98
Droits de mutation	718 281 €	201 457 €	312 498 €	350 000 €	363 546 €	16,34
Taxe sur les pylônes	122 648 €	128 686 €	141 260 €	148 660 €	148 648 €	5,23
Taxe sur l'électricité	186 135 €	255 594 €	192 501 €	200 000 €	187 216 €	-2,64
Redevance des mines	3 646 €	3 856 €	3 795 €	3 800 €	3 736 €	-1,55
Taxes sur la publicité	68 125 €	75 825 €	72 488 €	72 000 €	66 897 €	-7,11

Les taux de la fiscalité de la commune sont stables depuis 2016 (Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 14.50% et 36,5% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties). Ces taux sont inférieurs au taux moyen national. (24.45% pour la taxe d'habitation des résidences secondaires et 39,42% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties).

Les droits de mutations sont passés de 312 498€ en 2024 à 363 546€ en 2025.

Chapitre 74 – Dotations et participations – 2 497 748 €

Le chapitre 74 comprend les dotations, notamment la DGF, la DSU ainsi que les contributions de l'État, du Département et de la CAF.

Chapitre 74	2022	2023	2024	BP 2025	Estimation du réalisé 2025	Réalisé entre 2024 et estimation du réalisé 2025 en %
DGF	999 142 €	1 008 052 €	1 027 097 €	1 035 520 €	1 035 520 €	0,82
DSU	196 187 €	203 800 €	221 083 €	245 700 €	245 696 €	11,13
FCTVA	5 498 €	7 555 €	6 929 €	0 €	5 366 €	-22,55
DGD	24 232 €	2 646 €	0 €	0 €	1 296 €	#DIV/0!
Participations et subventions	266 917 €	341 526 €	373 690 €	423 045 €	397 420 €	6,35
Compensation TF	612 327 €	638 485 €	659 390 €	673 115 €	673 704 €	2,17
Fonds départemental de péréquation de la TP	167 341 €	154 040 €	143 933 €	120 000 €	119 940 €	-16,67
Dotation de recensement	1 881 €	1 940 €	1 993 €	2 000 €	1 943 €	-2,51
Dotation pour titres sécurisés	0 €	14 500 €	22 691 €	14 000 €	16 862 €	-25,69
Compensation perte taxe additionnelle droits enregist.	0 €	0 €	288 €	0 €	0 €	-100,00

La variation à la hausse de la Dotation de Solidarité Urbaine d'une année sur l'autre s'explique par les mécanismes nationaux de répartition de cette dotation de péréquation, fondés sur des critères sociaux, démographiques et financiers. La progression de

l'enveloppe globale de la DSU décidée par l'État contribue à une augmentation des montants attribués aux communes bénéficiaires dont fait partie Saint-Germain-lès-Arpajon.

Les participations et subventions enregistrent une progression de + 23 730 € entre 2024 et 2025.

Le dispositif "politique de la ville" a permis de percevoir des subventions de l'État :

<u>Subvention Etat</u>	Solidarité au Pré-Barallon	9 285 €
	L'atelier CLAS au Pré-Barallon	4 300 €

La CAF quand a elle poursuit son soutien financier à la commune au titre du CLAS, de l'ACF- AGC, des actions d'accompagnement extrascolaire des adolescents, de l'accueil de loisirs sans hébergement, ainsi que de l'accueil des enfants en situation de handicap. Cette année, le financement s'élève à environ 326 240 €.

Le FDPTP, destiné aux communes à faible potentiel fiscal, sera progressivement réduit pour la commune sur 5 ans, suite aux nouveaux critères de répartition fixés par le conseil départemental le 3 juillet 2023.

Chapitre 74	2022	2023	2024	BP 2025	Estimation du réalisé 2025	Réalisé entre 2024 et estimation du réalisé 2025 en %
FDPTP	167 340,70 €	154 039,70 €	143 932,91 €	120 000,00 €	119 940,15 €	-16,67

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante – 205 697 €

Ce chapitre inclut les revenus tirés des immeubles ainsi que les autres produits divers (remboursements d'assurance, avoirs sur facture, divers remboursements...), pour un montant total de 205 697 €. On notera notamment le remboursement de factures d'électricité à hauteur de 76 733 €.

Chapitre 75	2022	2023	2024	Estimation du réalisé 2025	Réalisé entre 2024 et estimation du réalisé 2025 en %
Revenus des immeubles	119 130 €	108 605 €	114 449 €	59 462 €	-48,05
Autres produits divers	39 802 €	102 437 €	99 929 €	146 235 €	46,34

Chapitre 76 – Produits financiers – 67 €

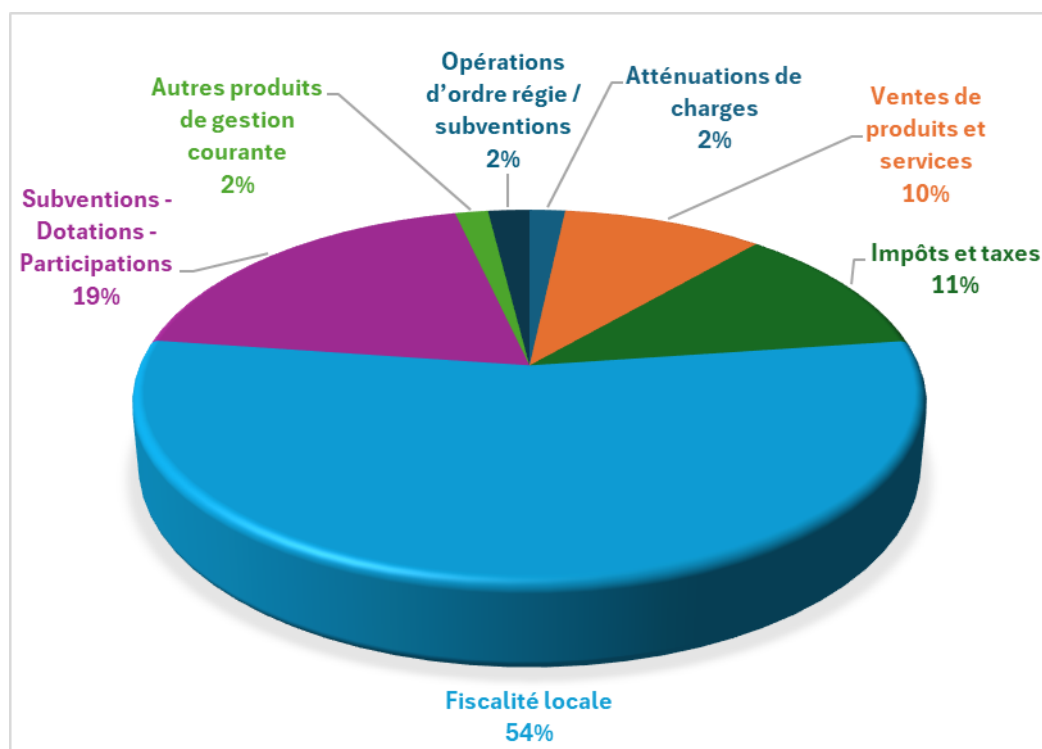
Ce chapitre représente les intérêts de la Caisse d'Epargne pour 67 €.

Chapitre 77 – Produits spécifiques – 10 800 €

Ce chapitre retrace les produits des cessions pour 10 800 €.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre – 259 004 €

Ce chapitre regroupe les travaux en régie et les quotes-parts des subventions.



B. Dépenses de fonctionnement

En 2025, les charges de fonctionnement de la Ville s'élèvent à 11 729 391 €, en diminution de 1,04 %, et se répartissent en quatre principaux postes de dépenses :

	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025	Estimation du réalisé 2025	% entre réalisé 2024 et estimation du réalisé 2025
011 Charges à caractère général	2 355 157 €	2 651 283 €	2 736 683 €	3 029 680 €	2 703 668 €	-1,22%
	269 125 €	391 846 €	386 472 €	363 000 €	292 789 €	-32,00%
	157 360 €	295 548 €	282 999 €	290 000 €	245 016 €	-15,50%
012 Charges de personnel	7 091 576 €	7 292 247 €	7 616 321 €	7 510 000 €	7 458 131 €	-2,12%
65 Autres charges de gestion courante	408 365 €	410 313 €	452 830 €	483 990 €	469 283 €	3,51%
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	9 855 098 €	10 353 843 €	10 805 834 €	11 023 670 €	10 631 081 €	-1,64%
66 Charges financières	116 155 €	160 444 €	261 099 €	324 050 €	322 580 €	19,06%
67 Charges exceptionnelles	6 635 €	448 €	1 012 €	3 100 €	3 050 €	66,81%
68 Dotations aux provisions	0 €	0 €	9 000 €	17 715 €	17 695 €	49,14%
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 977 888 €	10 514 735 €	11 076 946 €	11 368 535 €	10 974 406 €	-0,93%
042 Opérations d'ordre amortissement, virement/section investissement	725 357 €	676 807 €	774 996 €	1 521 460 €	754 985 €	-2,65%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 703 245 €	11 191 542 €	11 851 941 €	12 889 995 €	11 729 391 €	-1,04%

011 – Charges à caractère général – 2 703 668 €

Les charges à caractère général représentent 23 % des charges de fonctionnement et correspondent principalement aux achats de fournitures, de fluides et aux prestations de services. Une diminution des dépenses de gaz et d'électricité est constatée, en lien avec les rénovations énergétiques réalisées sur le patrimoine communal.

	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Estimation du réalisé 2025	% entre réalisé 2024 et estimation du réalisé 2025
011 Charges à caractère général	2 355 157 €	2 651 283 €	2 736 683 €	2 703 668 €	-1,22%
	269 125 €	391 846 €	386 472 €	292 789 €	-32,00%
	157 360 €	295 548 €	282 999 €	245 016 €	-15,50%

012 – Charges de personnel – 7 458 131 €

Les charges de personnel, qui constituent la dépense la plus importante de la section de fonctionnement, concentrent à elles seules 64 % des charges de fonctionnement.

	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025	Estimation du réalisé 2025	% entre réalisé 2024 et estimation du réalisé 2025
012 Charges de personnel	7 091 576 €	7 292 247 €	7 616 321 €	7 510 000 €	7 458 131 €	-2,12%

Les charges de personnel s'élèvent à 7 458 131 € en légère baisse de 2.12 % par rapport au réalisé 2024 justifiées par :

- La renégociation du contrat d'assurance statutaire
- L'externalisation de l'entretien des locaux confiée à une entreprise privée
- Le départ d'agents à la retraite
- La fin de congé longue maladie

Les dépenses de personnel font l'objet d'une attention particulière en considération de l'impérative nécessité de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement. La masse salariale est toutefois très impactée par les évolutions réglementaires dont les collectivités n'ont pas la maîtrise et qu'elles se doivent d'appliquer :

- L'impact en année pleine de la revalorisation du smic de + 2% au 1^{er} novembre 2024
- La hausse de 3 points du taux de cotisation CNRACL
- La hausse de 1 point du taux de cotisation maladie URSSAF
- L'augmentation du PASS Navigo au 1^{er} janvier 2025
- L'application du Glissement Vieillesse Technicité (GVT)

Outre les évolutions réglementaires, le personnel communal a bénéficié d'une revalorisation du régime indemnitaire.

65 – Autres charges de gestion courante – 469 283 €

Composées des subventions versées par la commune et des indemnités des élus, ces charges représentent environ 4 % du budget de fonctionnement.

Chapitre 65	2 020	2 021	2022	2023	2024	Prévision 2025	Réalisé entre 2023 et 2024 en %
Subventions aux associations/Coopératives scolaires	78 107 €	82 282 €	79 114 €	86 608 €	109 845 €	117 300 €	6,79
Subvention au CCAS	152 000 €	140 000 €	140 000 €	140 000 €	160 000 €	160 000 €	0,00
Indemnités des élus	149 886 €	170 843 €	167 072 €	173 074 €	168 628 €	175 400 €	4,02
Prix	0 €	0 €	4 770 €	2 477 €	4 436 €	12 400 €	179,53
Service incendie	659 €	659 €	681 €	726 €	764 €	11 600 €	1418,32
Créances éteintes	1 809 €	11 502 €	16 007 €	7 261 €	9 099 €	5 000 €	-45,05
Autres charges de gestion courante	37 €	7 €	721 €	168 €	58 €	500 €	762,07

En 2025, 115 672 € ont été versés aux associations et 160 000 € au CCAS.

Cette hausse est justifiée par :

- Une augmentation des subventions aux coopératives scolaires qui ont présenté un projet

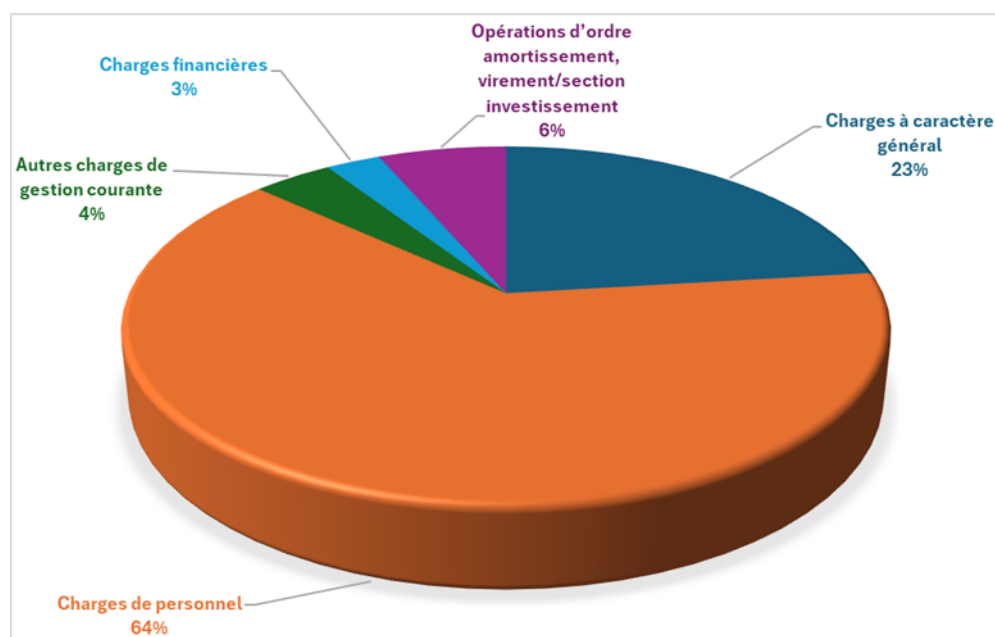
La signature d'une convention de partenariat relative au soutien financier volontaire apporté par la commune au SDIS de l'Essonne pour la période 2025-2029 (10 005 € en 2025)

66 – Charges financières – 322 580 €

Les charges financières regroupent les intérêts d'emprunt, les ICNE ainsi que les intérêts liés aux comptes courants et à la ligne de trésorerie ; elles représentent environ 2.75 % du budget de fonctionnement.

		Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025	Estimation du réalisé 2025	% entre réalisé 2024 et estimation du réalisé 2025
66	Charges financières	116 155 €	160 444 €	261 099 €	324 050 €	322 580 €	19,06%

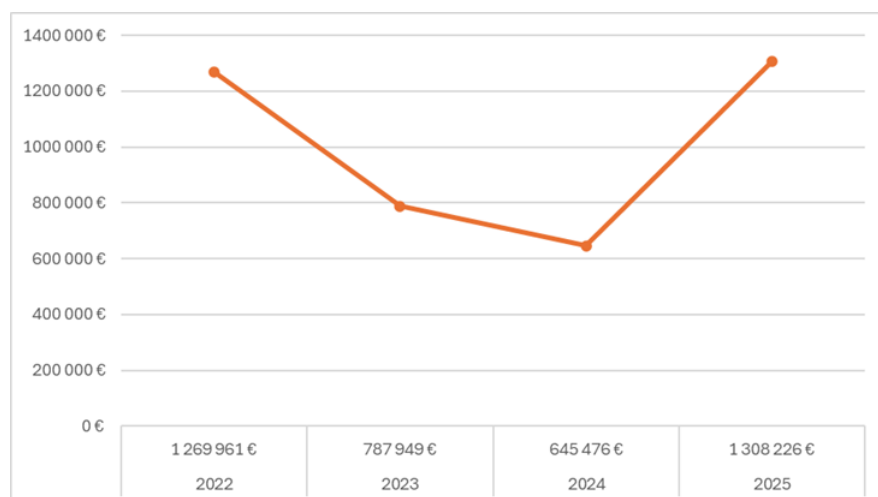
La progression des charges d'intérêts s'explique par la souscription d'un emprunt de 2,5 M€ en 2025, ainsi que par le paiement d'intérêts liés à l'utilisation de la ligne de trésorerie.



C. Résultat de clôture en fonctionnement

Le résultat de clôture provisoire de la section de fonctionnement est estimé à 1 308 226€.

	2022	2023	2024	2025
RESULTAT	1 269 961 €	787 949 €	645 476 €	1 308 226 €



Nous observons une forte hausse de l'excédent entre 2024 et 2025 justifiée par :

- La baisse du coût des fluides

- La diminution de la masse salariale
- Le remboursement d'un montant de 76 733 € par Engie
- Le remboursement de salaires des agents en congés de maladie, longue durée + 142 358 €
- L'augmentation du FSRIF + 132 561€

2. INVESTISSEMENT

A. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement ont atteint un montant de 5 958 893 €.

FCTVA	835 683 €
TAXE D'URBANISME	53 476 €
SUBVENTIONS	1 133 372 €
RESULTAT 2024	645 476 €
EMPRUNT	2 500 000 €
CREANCES	35 900 €
SOUS TOTAL	5 203 908 €
OPERATIONS D'ORDRE	754 985 €
TOTAL	5 958 893 €

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers – 1 534 635 €

Ce chapitre regroupe le FCTVA (835 683 €), l'excédent de fonctionnement 2024 (645 476 €) et les taxes d'aménagement (53 476 €).

Chapitre 13 – Subventions d'investissement – 1 133 372 €

Diverses subventions ont été versées à la commune :

ETAT		166 682 €
	Achat urnes	380 €
DETR	Réhabilitation Joliot Curie	26 302 €
DETR	Réhabilitation Joliot Curie	140 000 €
CDEA		8 481 €
	Forage de la Bioferme de l'Orge	8 481 €
REGION		590 000,00 €
CAR	Rénovation énergétique de l'Hôtel de ville	80 000 €
CAR	Réhabilitation Joliot Curie	510 000 €
CAF		368 209 €
	Agrandissement ALSH Joliot Curie	325 000 €
	Création d'une annexe CSBM	43 209 €
TOTAL		1 133 372 €

Chapitre 16 : Emprunts en euros – 2 500 000 €

Un emprunt d'un montant de 2 500 000 € a été souscrit en 2025 pour une durée de 15 ans à un taux fixe de 3,35%.

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières – 35 900 €

Suite à la clôture définitive de l'Association Foncière Urbaine Libre (AFUL), une somme de 35 900 € a été reversée à la commune.

Chapitre 040 – Opération d'ordre – 754 985 €

Ce chapitre regroupe les amortissements. Ces crédits concordent avec le chapitre 042 de la section de fonctionnement dépenses.

B. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement ont atteint un montant de 8 562 809 €.

TRAVAUX REALISES 2025	4 286 082 €
DEFICIT 2024	2 874 948 €
CONVENTION AVEC L'ETAT	23 217 €
CAPITAL DE LA DETTE	1 119 558 €
SOUS TOTAL	8 303 805 €
Opérations d'ordre Régie et subventions	259 004 €
TOTAL GENERAL	8 562 809 €

Chapitre 16 : Remboursement du capital de la dette – 1 119 558 €

Ce montant représente le remboursement de la dette en capital.

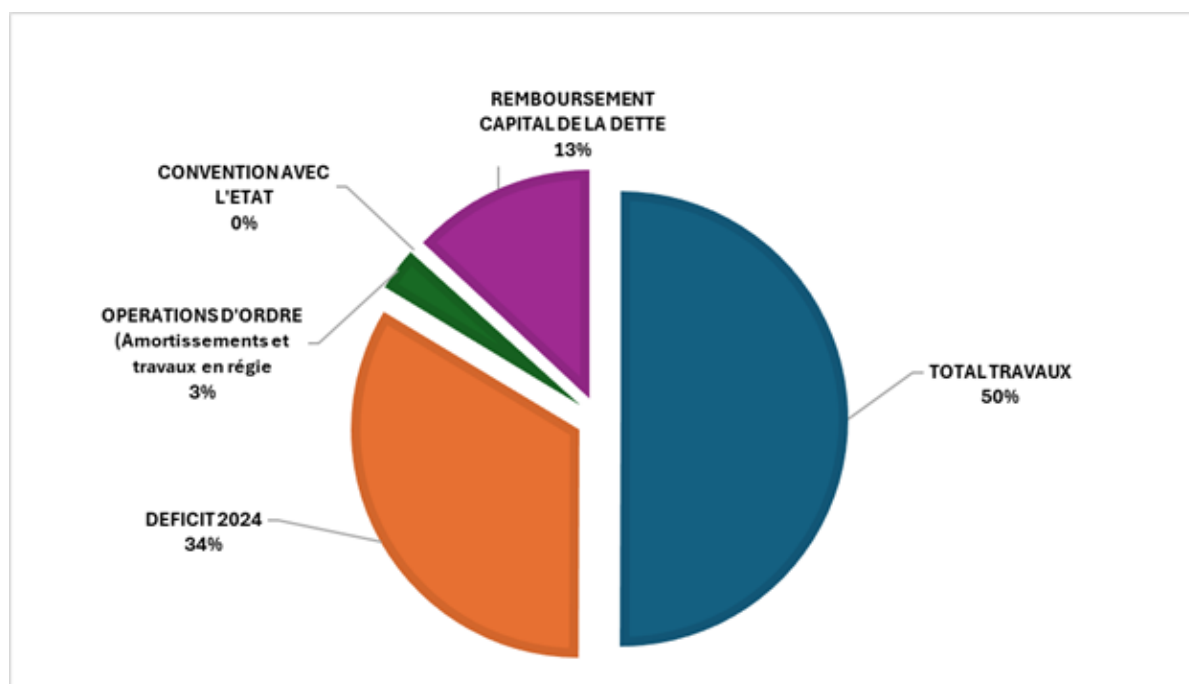
Chapitre 45 – Convention Zep Legrain – 23 217 €

Une convention a été conclue entre la commune et l'État pour la remise en état du terrain ZEP Legrain. L'État a procédé au remboursement des sommes engagées ; toutefois, les occupants du terrain ayant également réalisé des travaux de remise en état, la commune a dû reverser à l'État le trop-perçu correspondant.

Chapitres 20 – 21 – 23 – Immobilisations – 4 286 082 €

En 2025, les principales opérations ont concerné :

En 2025, les principales opérations ont porté sur :		
MAIRIE / POLICE MUNICIPALE	99 389 €	Pilotage des consommations, sécurisation de la PM, achat de mobilier ...
ESPACES PUBLICS	102 143 €	Enfouissement des réseaux Rue des Clozeaux et étude pour enfouissement Route de Leuville, travaux de consolidation impasse de la Gare, Achat de panneaux, signalétique...
ESPACES VERTS/ENVIRONNEMENT	70 822 €	Achat d'arbres, réalisation d'un verger, Forage d'irrigation pour la Bioferme
URBANISME	64 035 €	Révision du PLU...
BATIMENTS COMMUNAUX	108 980 €	Bardage du CTM, Mise en place d'un système de surveillance au CM, Achat de véhicules...
SCOLAIRE	140 126 €	Achat matériel et mobilier scolaire, Contrôle d'accès à S.Veil ...
INFORMATIQUE	42 907 €	Licences, matériel informatique dont un nouveau serveur
SPORT GYMNASE STADE CORNU	40 616 €	Aménagement du parking au gymnase Babin, sécurisation stade Cornu ..
CSBM	20 911 €	Fin rénovation boulodrome pour annexe CSBM ...
CIMETIERE	41 639 €	Reprise de concession ...
REHABILITATION GS JOLIOT	3 461 153 €	Réhabilitation de l'école
AUTRES	93 361 €	Etudes agrandissement du cimetière, mise aux normes, achat de vaisselle cuisine centrale...
SOUS TOTAL	4 286 082 €	
DEFICIT 2024	2 874 948 €	
OPERATIONS D'ORDRE	259 004 €	
CONVENTION AVEC L'ETAT	23 217,00 €	
REMBOURSEMENT CAPITAL DE	1 119 558 €	
TOTAL	8 562 809 €	



C. Restes à réaliser 2025 (écritures comptables engagées et non réalisées au 31/12/2025)

Les restes à réaliser 2025 s'élèvent à :

- 244 920,05 € en dépenses
- 2 281 444 € en recettes

DEPENSES		
ESPACES PUBLICS	33 466,32 €	Enfouissement route de Leuville, achat sapins, achat de descente en fonte (élément de raccord dans un système de tube de descente)
ESPACES VERTS/ ENVIRONNEMENT	2 026,81 €	Achat d'arbres et végétaux, constat d'huissier avant travaux cimetière
URBANISME	48 712,62 €	Enquête publique PLU et expropriation Clozeau, frais de notaire acquisition AO6, divisions parcelles BC 109, AA 106, création de plan, diagnostique pour projet rue de la Gare
BATIMENTS COMMUNAUX	13 261,41 €	Mise en place d'une cuisine au CTM, Mise en place d'un bardage , régulation du chauffage école S. Veil
SCOLAIRE	16 959,20 €	Mobiliers
CULTURE	5 301,36 €	Système alarme intrusion à l'Eglise
INFORMATIQUE	921,13 €	Firewalls
MAISON DES ASSOCIATIONS	2 184,00 €	Rapport final de contrôle technique (rénovation et création porte coupe feu et installation d'issue de secours)
REHABILITATION GS JULES VALLES	15 300,00 €	Etudes et concours architectes
REHABILITATION GS JOLIOT CURIE	106 787,20 €	Réhabilitation école
SOUS TOTAL	244 920,05 €	

RECETTES		
ESPACES PUBLICS	117 289 €	Subvention Département : Réaménagement et sécurisation Carrefour Babin- Dècle
ESPACES VERTS / ENVIRONNEMENT	36 460 €	Subvention Région : Forage Moulin de Fourcon, Cœur d'Essonne : Verger
SCOLAIRE	1 097 518 €	Subvention Etat DETR, Fonds vert, Département : Réhabilitation et rénovation de l'école Joliot Curie
SPORT	79 017 €	Subvention Département : Aménagement parc de loisirs Zac des Gournais
MAIRIE	950 000 €	Emprunt
CSBM	1 160 €	Subvention fédération des centres sociaux essonne : Le pouvoir d'agir des retraités
	2 281 444 €	

D. Résultat provisoire de clôture 2025

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés			2 874 947,78		2 874 947,78	0,00
Opérations de l'exercice	11 729 391,34	13 037 617,30	5 687 860,91	5 958 892,82	17 417 252,25	18 996 510,12
Totaux	11 729 391,34	13 037 617,30	8 562 808,69	5 958 892,82	20 292 200,03	18 996 510,12
Résultat de clôture		1 308 225,96	2 603 915,87			-1 295 689,91
Restes à réaliser			244 920,05	2 281 444,00		2 036 523,95
Résultat global de clôture		1 308 225,96	2 848 835,92	2 281 444,00		
Résultat excédentaire global						740 834,04

E. Faits marquants de 2025

Avant d'aborder les orientations budgétaires de l'année, il convient d'abord de considérer les faits et événements marquants de l'année précédente :

Direction Ressources (finances, marchés publics, ressources humaines, informatique et communication)

- Service Finances :
 - ✓ Signature du Contrat Terre d'Avenir avec le département pour un montant de 663 374 € :
 - Rénovation et renaturation de la cour de récréation de l'école élémentaire Joliot-Curie
 - Création d'un restaurant scolaire dans l'école Joliot Curie,
 - Aménagement d'un parc de loisirs dans la ZAC des Gournais,
 - Réaménagement et sécurisation du carrefour rue du Docteur Babin - rue René Dècle).
- Service Ressources Humaines :
 - ✓ Mise en place d'un cycle managérial pour les responsables de service, chef d'équipe et directeurs périscolaires
 - ✓ Mise en place de 2 journées de coaching pour les responsables de service
- Service informatique :
 - ✓ Allongement du temps de mise en veille des postes, avec un passage de 10 à 30 minutes, afin de limiter les interruptions tout en conservant une gestion énergétique adaptée.
 - ✓ Ajout d'une barrette de mémoire vive de 8 Go sur les postes des responsables de service, portant leur configuration à 16 Go de RAM.
 - ✓ Renouvellement des ordinateurs portables des directeurs avec du matériel plus récent et mieux adapté aux usages actuels.
 - ✓ Évolution de la stratégie de mot de passe, avec un passage à des mots de passe de 12 caractères minimum, sans expiration, améliorant à la fois la sécurité et le confort d'utilisation.
 - ✓ Mise en place d'un coffre-fort numérique, testé avec succès auprès des directeurs, permettant une gestion sécurisée des mots de passe et des accès.
 - ✓ Activation des alertes par e-mail pour le suivi des tickets pour l'application Eatal, afin d'améliorer la visibilité et le traitement des demandes en interne.
- Service communication :
 - ✓ Trombinoscope en cours de création pour connaissance des agents en interne.
 - ✓ Communication interne via le magazine SGLA !

Direction aménagement et technique (bâtiments, voirie, espaces verts, environnement, propreté, urbanisme, transports, cuisine centrale)

- ✓ Rénovation du parking du gymnase en régie.
- ✓ Finalisation de la rénovation et extension de l'école Elémentaire Joliot Curie.

- ✓ Déménagement du service urbanisme au sein des locaux du CTM.
- ✓ Déménagement de la PM en mairie.
- ✓ Montage du dossier de concours de la rénovation et extension de l'école Jules Vallès.
- ✓ Déploiement du contrôle d'accès par badge dans plusieurs bâtiments communaux.

Direction Education Jeunesse : (Accueils de loisirs, CRJ, scolaire, Oxyjeune, coordination, séjours, CME)

- Service Accueil de Loisirs :
 - ✓ Réalisation de panneaux avec les enfants concernant le nom de l'école.
 - ✓ Actions dans le cadre des journées ou mois thématique : octobre rose, droits des enfants, trisomie 21, lutte contre le harcèlement.
 - ✓ Mise en place de 3 clubs « Eau, électricité déchet » : les enfants mènent des actions en lien avec ces thématiques.
 - ✓ Actions auprès des enfants sur la Semaine bleue, pour le téléthon, et octobre rose.
 - ✓ Les mercredis verts : actions de sensibilisation à l'environnement.
- Service scolaire :
 - ✓ Distribution de calculatrices pour les futurs 6ème en juin et distribution livre de Noël pour tous les enfants maternels et élémentaires lors du marché de Noël.
 - ✓ Installation des classes dans l'école JCE.
 - ✓ Mini olympiade avec tous les élèves de CM.
 - ✓ Mise en place de l'éducateur sportif sur les mardis et vendredis soir sur Oxyjeune.
- Service coordination :
 - ✓ Séjours été : 33 départs.
 - ✓ CME : actions organisées par le CME : course solidaire pour octobre rose, vente de gâteaux au profit du téléthon, réalisation d'un quizz pour le rallye nature, moment de partage avec les résidents de la maison de retraite.
 - ✓ Nap : ateliers sur toutes les pauses méridiennes (élémentaire : Escape Game, Escrime, Boxe Française, Tir à l'arc, Sarbacane, Art Végétal, Chanbara / maternel : Motricité, Baby Boxing, Petites Bêtes, Sarbacane, Art Végétal).
- Service Oxyjeune :
 - ✓ Lancement de la 1ère Color Run.
 - ✓ Rénovation du stade rouge en partenariat avec les CTM.
 - ✓ Soirée spécifique : droit de la femme, trouve ton stage (en partenariat avec le CRJ), action solidaire au profit du secours populaire.
 - ✓ En partenariat avec le collège : projet boxe, bal des 3ème, olympiades.
 - ✓ Séjour été.
- Service Centre de Ressources Jeunesse :
 - ✓ Projet Pare en partenariat avec le collège Roland et les services municipaux pour les mesures de responsabilisation.
 - ✓ Escape game « trouves ton stage » en partenariat avec le collège Roland Garros.
 - ✓ Projet coup de pouce, en partenariat avec le CCAS + services municipaux pour les contreparties.
- Service DEJ :
 - ✓ Renouvellement et validation du PEDT 2025-2030 par les instances Education Nationale, Sdjes, Caf
 - ✓ Projet avec tous les acteurs éducatifs (école, collège, accueil périscolaire, Oxyjeune) sur les valeurs de la république

Direction des services à la population : (citoyenneté, CSBM, politique de la ville, sports, culture, festivités, vie associative)

- Service citoyenneté :

- ✓ 32 reprises de concession au cimetière.
- ✓ Nouveau règlement du cimetière
- ✓ Recensement annuel.

- Service CSBM :
- ✓ Nouveau projet social 2026/2029 qui intègre l'annexe au Pré-Barallon.

- Service sports, culture et loisirs :
- ✓ Mise en place de convention de coréalisation avec la compagnie Daru Témô

VI. PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2026

CONTEXTE LOCAL

Les finances traversent un temps orageux, spécialement en France. Les décideurs locaux manquent de visibilité et de lisibilité pour se projeter dans les projets nécessaires aux transitions comme à l'attractivité et à la compétitivité des territoires.

A ce jour, le PLF 2026 n'a pas été voté. Son examen est en cours devant l'Assemblée Nationale. Le vote du PLF aura donc très certainement un impact sur le budget prévisionnel 2026 de la commune. Une décision modificative sera présentée pour réajuster les crédits.

Les orientations budgétaires 2026 pour Saint-Germain-lès-Arpajon

DEPENSES

- Maîtrise des dépenses et optimisation des recettes afin de dégager un autofinancement correct.
- Maintien de la qualité des services publics / Répondre aux besoins de la population
- Prise en compte des évolutions réglementaires liées à la masse salariale
- Prise en compte de l'inflation
- Maîtrise du niveau d'endettement
- Poursuite des actions pour la réalisation d'économies d'énergie
- Accompagnement des associations locales et maintien du versement de subventions
- Mise en place d'activités dans le cadre du dispositif politique de la ville

RECETTES

- Maintien des taux de fiscalité locale
- Baisse des dotations Etat, Région, Département
- Augmentation des tarifs au 1^{er} janvier suivant l'inflation (1 %)

1. FONCTIONNEMENT

A. Recettes de fonctionnement

En 2026, les recettes de fonctionnement sont estimées à 12 753 485 € en baisse de 2.18% par rapport au BP 2025.

	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025	Estimation réalisé 2025	Projection BP 2026	% réalisé entre 2025 et 2026
013 Atténuations de charges	232 017 €	91 625 €	178 171 €	80 000 €	222 359 €	60 000 €	-73,02
70 Ventes de produits et services	964 865 €	1 154 840 €	1 165 723 €	1 262 665 €	1 261 299 €	1 236 400 €	-1,97
73 Impôts et taxes	1 282 055 €	1 260 255 €	1 329 758 €	1 484 795 €	1 484 791 €	1 431 380 €	-3,60
731 Fiscalité locale	6 689 763 €	6 701 490 €	6 944 238 €	7 113 200 €	7 094 628 €	7 273 800 €	2,53
74 Subventions - Dotations - Participations	2 273 698 €	2 372 717 €	2 457 093 €	2 513 380 €	2 497 748 €	2 443 535 €	-2,17
75 Autres produits de gestion courante	158 932 €	211 042 €	215 886 €	177 630 €	205 697 €	71 300 €	-65,34
76 Produits financiers	36 €	67 €	73 €	75 €	67 €	70 €	5,18
77 Produits exceptionnels	228 621 €	35 279 €	4 461 €	2 000 €	10 800 €	2 000 €	-81,48
78 Dotations aux provisions	0 €	0 €	0 €	1 250 €	1 226 €	0 €	-100,00
SOUS TOTAL RECETTES REELLES DE GESTION	11 829 987 €	11 827 315 €	12 295 403 €	12 634 995 €	12 778 614 €	12 518 485 €	-2,04
042 Opérations d'ordre régie / subventions	143 218 €	152 176 €	203 535 €	255 000 €	259 004 €	235 000 €	-9,27
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 973 205 €	11 979 491 €	12 498 938 €	12 889 995 €	13 037 617 €	12 753 485 €	-2,18

Chapitre 013 – Atténuation de charges – 60 000 €

Le chapitre 013 comprend notamment le reversement des rémunérations des agents en congé maladie. La prévision est estimée à 60 000 €. Le nombre d'agents en congé longue maladie ou longue durée diminue.

Chapitre 70 : Produits des services : 1 236 400 €

Chapitre 70	2022	2023	2024	BP 2025	Estimation 2025	Prévision 2026	Réalisé entre 2025 et 2026 en %
Concessions dans les cimetières	7 838 €	6 560 €	9 961 €	7 850 €	9 278 €	9 000 €	-3,00
Droit de stationnement	10 724 €	9 564 €	10 624 €	11 600 €	12 114 €	9 000 €	-25,71
Redevance d'occupation du domaine public	11 196 €	3 649 €	11 799 €	70 165 €	69 163 €	70 000 €	1,21
Redevance et droits des services à caractère culturel	12 399 €	11 700 €	13 570 €	12 300 €	10 656 €	9 000 €	-15,54
Redevance et droits des services à caractère de loisirs	227 789 €	287 919 €	288 425 €	296 000 €	291 115 €	294 000 €	0,99
Redevance et droits des services périscolaires	642 223 €	782 564 €	791 173 €	828 700 €	831 353 €	811 000 €	-2,45
Autres	7 580 €	4 800 €	2 320 €	4 650 €	4 643 €	3 000 €	-35,39
Mise à dispo personnel facturé au CCAS	26 807 €	28 313 €	25 983 €	20 000 €	19 929 €	20 000 €	0,36
Remboursement de frais par les CCAS	4 635 €	5 965 €					#DIV/0!
Remb. Frais par les communes	11 288 €	8 248 €	7 817 €	8 000 €	7 788 €	8 000 €	2,72
Remboursement de frais par des tiers	2 386 €	5 558 €	4 039 €	3 400 €	5 260 €	3 400 €	-35,36

Au titre des activités et services proposés aux administrés, la commune estime ce poste de recettes à hauteur de 1 236 400 € en 2026 contre 1 261 299 € en 2025. La réactualisation des tarifs des services publics en fonction de l'inflation + 1% avec la décision de figer la 1^{ère} tranche du quotient familial.

Chapitre 73 – Impôts et taxes – 1 431 380 €

Chapitre 73	2022	2023	2024	BP 2025	Estimation 2025	Prévision 2026	Réalisé entre 2025 et 2026 en %
AC	589 872 €	589 872 €	589 872 €	589 875 €	589 875 €	589 875 €	0,00
DSC	215 912 €	216 865 €	219 034 €	241 505 €	241 503 €	241 505 €	0,00
FSRIF	476 271 €	453 518 €	520 852 €	653 415 €	653 413 €	600 000 €	-0,08

Ce chapitre regroupe l'attribution de compensation versée par Cœur d'Essonne (589 875 €), la dotation de solidarité communautaire (241 505 €) et le fonds de solidarité des communes d'Ile de France (600 000 €).

L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire restent stables.

Le Fonds de solidarité des communes d'Ile de France (FSRIF) sera prévu à hauteur de 600 000 € contre 653 413 € en 2025.

Chapitre 731 – Fiscalité locale – 7 273 800 €

Chapitre 731	2022	2023	2024	BP 2025	Estimation 2025	Prévision 2026	Réalisé entre 2025 et 2026 en %
Impôts locaux	5 583 348 €	6 005 537 €	6 206 944 €	6 328 740 €	6 323 386 €	6 500 000 €	2,79
Rôles supplémentaires	7 579 €	30 531 €	14 951 €	10 000 €	1 199 €	5 000 €	317,01
Droits de mutation	718 281 €	201 457 €	312 498 €	350 000 €	363 546 €	350 000 €	-3,73
Taxe sur les pylônes	122 648 €	128 656 €	141 260 €	148 660 €	148 648 €	150 000 €	0,91
Taxe sur l'électricité	186 135 €	255 594 €	192 301 €	200 000 €	187 216 €	195 000 €	4,16
Redevance des mines	3 646 €	3 856 €	3 795 €	3 800 €	3 736 €	3 800 €	1,71
Taxes sur la publicité	68 125 €	75 825 €	72 488 €	72 000 €	66 897 €	70 000 €	4,64

Ce chapitre regroupe les impôts directs locaux, la taxe communale aux droits de mutation, la taxe sur les pylônes électriques, la taxe sur la consommation finale d'électricité, la redevance des mines et la taxe locale sur la publicité extérieure.

Le montant de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sera inscrit pour 350 000 €.

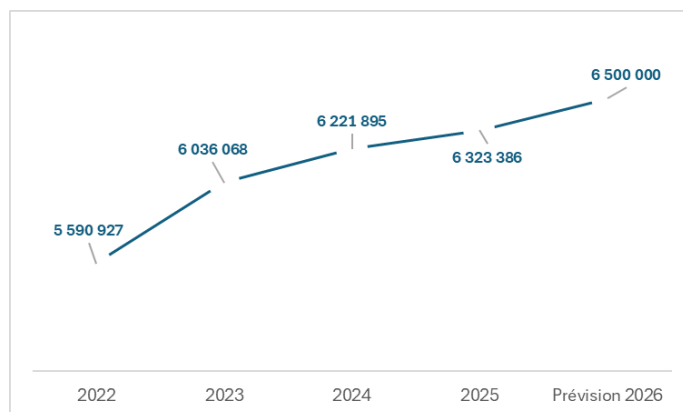
Les autres taxes : taxe sur les pylônes (150 000 €), taxe sur l'électricité (195 000 €), taxe sur la publicité (70 000 €), la redevance des mines (3 800 €), rôles supplémentaires (5 000 €) seront réajustées en fonction du réalisé 2025.

Le produit de la fiscalité locale est estimé à 6 500 000 € dans l'attente de la notification de l'état fiscal 1259.

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales (VLC) pour 2026 n'a pas encore été fixé officiellement, on estime qu'il devrait toutefois s'établir autour de 1,1 % ~ 1,3 %

Il est proposé de maintenir les taux de la fiscalité locale :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,50%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,35% (commune 19.98% + Département 16.37%)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 88,69%



Chapitre 74 : Dotations et participations – 2 443 535 €

Chapitre 74	2022	2023	2024	BP 2025	Estimation 2025	Prévision 2026	Réalisé entre 2025 et 2026 en %
DGF	999 142 €	1 008 052 €	1 027 097 €	1 035 520 €	1 035 520 €	1 035 520 €	0,00
DSU	196 187 €	203 800 €	221 083 €	245 700 €	245 696 €	245 700 €	0,00
FCTVA	5 498 €	7 555 €	6 929 €	0 €	5 366 €	0 €	-100,00
DGD	24 232 €	2 646 €	0 €	0 €	1 296 €	0 €	-100,00
Participations et subventions	266 917 €	341 526 €	373 690 €	423 045 €	397 420 €	377 700 €	-4,96
Compensation TF	612 327 €	638 485 €	659 390 €	673 115 €	673 704 €	673 115 €	-0,09
Fonds départemental de péréquation de la TP	167 341 €	154 040 €	143 933 €	120 000 €	119 940 €	100 000 €	-16,62
Dotation de recensement	1 881 €	1 940 €	1 993 €	2 000 €	1 943 €	2 000 €	2,93
Dotation pour titres sécurisés	0 €	14 500 €	22 691 €	14 000 €	16 862 €	9 500 €	-43,66

- La DGF reste stable (1 035 520 €)
- La dotation de solidarité urbaine reste stable également (245 700 €)
- Les dotations et subventions seront estimées à 377 700 € (CAF, Etat...).
- La dotation de recensement est estimée à 2 000 €
- La dotation pour les titres sécurisés est estimée à 9 500 €
- La compensation TF représentera 673 115 €
- L'attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle est estimée à 100 000 € contre 119 940 € en 2025 compte tenu des nouveaux critères définis par le Département.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante – 71 300 €

Ce chapitre regroupe les revenus des immeubles estimés à 51 200 € et à 20 000 € pour les autres produits divers de gestion courante mais aussi les remboursements d'assurance etc...

B. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 12 753 485 € soit en augmentation de 2.58 % par rapport aux dépenses réalisées en 2025.

		Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025	Estimation réalisé 2025	Projection BP 2026	% réalisé entre 2025 et 2026
011	Charges à caractère général	2 355 157 €	2 651 283 €	2 736 683 €	3 029 680 €	2 703 668 €	2 999 630 €	10,95
	Dont électricité	269 125 €	391 846 €	386 472 €	363 000 €	292 789 €	340 000 €	16,12
	Dont Gaz	157 360 €	295 548 €	282 999 €	290 000 €	245 016 €	260 000 €	6,12
012	Charges de personnel	7 091 576 €	7 292 247 €	7 616 321 €	7 510 000 €	7 458 131 €	7 531 000 €	0,98
65	Autres charges de gestion courante	408 365 €	410 313 €	452 830 €	483 990 €	469 283 €	498 150 €	6,15
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION		9 855 098 €	10 353 843 €	10 805 834 €	11 023 670 €	10 631 081 €	11 028 780 €	3,74
66	Charges financières	116 155 €	160 444 €	261 099 €	324 050 €	322 580 €	296 000 €	-8,24
67	Charges exceptionnelles	6 635 €	448 €	1 012 €	3 100 €	3 050 €	1 500 €	-50,83
68	Dotations aux provisions			9 000 €	17 715 €	17 695 €	6 000 €	-66,09
SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		9 977 887 €	10 514 734 €	11 076 945 €	11 368 535 €	10 974 406 €	11 332 280 €	3,26
042	Opérations d'ordre amortissement	725 357 €	676 807 €	774 996 €	770 000 €	754 985 €	700 000 €	-7,28
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		10 703 244 €	11 191 541 €	11 851 941 €	12 138 535 €	11 729 391 €	12 032 280 €	2,58
023	Virement section investissement				751 460 €		721 205 €	#DIV/0!
TOTAL GENERAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					12 889 995 €		12 753 485 €	#DIV/0!

Chapitre 011 : Charges à caractère général – 2 999 630 €

Les charges à caractère général s'élèvent à 2 999 630 € soit en augmentation de 10.95 % par rapport au réalisé 2025.

Ces charges liées au fonctionnement des services sont impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des fluides, l'indexation des contrats.

Les efforts de gestion seront poursuivis, les prévisions budgétaires demandées aux services, ont été basées sur le réalisé 2025. Cependant, une augmentation sera relevée sur :

- Augmentation du coût des denrées alimentaires,
- Sur le contrat d'entretien des locaux (toutes les écoles sont maintenant entretenues par la société de nettoyage). Ce contrat représente un coût estimé à 366 350 € (en 2025 : 312 737 €)

Sur l'année 2025, on remarque une baisse significative du coût des fluides par rapport à 2024. Il convient de signaler également un remboursement de 76 733 € de la société Engie.

Chapitre 012 : Charges de personnel – 7 531 000 €

Les charges de personnel s'élèvent à 7 531 000 € en légère hausse de 0.98 % par rapport au réalisé 2025 justifiées par :

- L'externalisation de l'entretien des locaux confiée à une entreprise privée
- Le départ d'agents à la retraite
- La diminution du nombre d'agents en congé longue maladie

Les dépenses de personnel font l'objet d'une attention particulière en considération de l'impérative nécessité de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement. La masse salariale est toutefois impactée par les évolutions réglementaires dont les collectivités n'ont pas la maîtrise et qu'elles se doivent d'appliquer :

- L'impact en année pleine de la revalorisation du SMIC au 1^{er} Janvier 2026
- La hausse de 3 points du taux de cotisation CNRACL
- La hausse des taux Ircantec (+ 0.04% part salariale et 0.07% part patronale)
- L'impact du GVT
- Sur le plan local, conformément au travail de refonte et de critérisation des IFSE unanimement approuvé lors du CST du 28 mai 2024, la revalorisation annuelle du régime indemnitaire pour les agents de catégorie C dans le cadre des plafonds fixés (étant précisé qu'au regard de la conjoncture et afin de contribuer à l'équilibre du

budget par la maîtrise de la masse salariale, la revalorisation annuelle de l'IFSE des agents de catégorie A et B est suspendue)

C. Présentation des ressources humaines

Les éléments sont arrêtés au 31/12/2025.

L'âge moyen des agents de Saint-Germain-lès-Arpajon est de 40.69 ans



Catégories hiérarchiques :

- **Catégorie C** : 75,78%
- **Catégorie B** : 17,32%
- **Catégorie A** : 5,92%
- **Autres** : 0,98%

Regroupement par profils :

- **Titulaires** : 67,09%
- **Contractuels de droit public** : 31,93%
- **Contractuels de droit privé** : 0,61%
- **Autres** : 0,37%

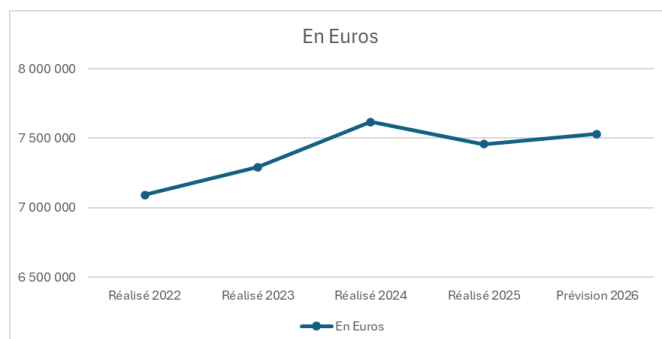
Effectif moyen au 31/12/2025 :



Charges de personnel :

Les dépenses de personnel ont représenté 7 458 131 € en 2025 :

	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Prévision 2026
En Euros	7 091 576	7 292 247	7 616 321	7 458 131	7 531 000
En%	66,26	65,16	64,26	63,58	59,33
% Sur dépenses réelles de gestion hors opérations d'ordre	71,07	69,35	68,76	67,96	66,29



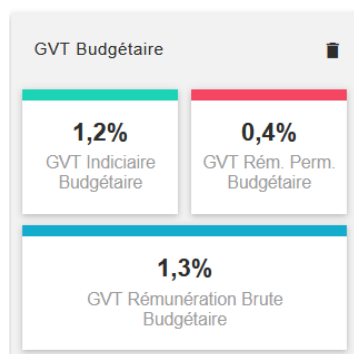
Détail de la masse salariale 2025	Total
Brut	5 147 969
Action emploi	33 533
Cotisations assurance	160 208
Cotisations CNAS	21 164
Médecine du travail	21 779
Dont Astreintes	18 192
Dont Indemnités fin de contrat	11 405
Dont Congés payés	39 698
Dont Indemnités scolaires	25 882
Dont Indemnités CSG	33 442
Dont Traitement de base	3 698 895
Dont traitement horaire	31 009
Dont salaire apprenti	28 181
Dont vacations	8 108
Dont NBI	22 922
Dont Indemnité de résidence	112 957
Dont SFT	71 415
Dont Heures Supplémentaires	24 276
Dont Heures Complémentaires	11 796
Dont Primes et indemnités	969 601
Dont Prestations sociales	21 363
Dont Participation employeur mutuelle	6 125
Dont Remboursement de frais	6 693
Charges Patronales	2 076 575

Le temps de travail :

Depuis 2022, la collectivité a mis en place les 1607 h. Tous les congés accordés réduisant le temps de travail ont été supprimés.

Regroupement Profils	Pourcentage d'effectifs à temps plein
Titulaires	97,89 %
Contractuels de droit public	47,52 %
Autres	0,00 %

Le Glissement vieillesse technicité (GVT):



Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante – 498 150 €

Chapitre 65	2022	2023	2024	BP 2025	Estimation 2025	Prévision 2026	Réalisé entre 2025 et 2026 en %
Subventions aux associations/Coopératives scolaires	79 114 €	86 608 €	109 845 €	118 450 €	115 672 €	119 850 €	3,61
Subvention au CCAS	140 000 €	140 000 €	160 000 €	160 000 €	160 000 €	165 000 €	3,13
Indemnités des élus	167 072 €	173 074 €	168 628 €	175 400 €	172 887 €	173 000 €	0,07
Prix	4 770 €	2 477 €	4 436 €	12 400 €	4 684 €	12 300 €	162,60
Service incendie	681 €	726 €	764 €	11 600 €	10 794 €	22 000 €	103,82
Créances éteintes	16 007 €	7 261 €	9 099 €	5 000 €	3 940 €	5 000 €	26,90
Autres charges de gestion courante	721 €	168 €	58 €	1 140 €	1 306 €	1 000 €	-23,43

Les charges de gestion courante augmentent de 6,15% par rapport au réalisé 2025.

Cette hausse est justifiée par :

- Une augmentation des subventions aux coopératives scolaires pour y inclure les prestations Studio Safran qui seront désormais gérées par les écoles
- La signature d'une convention de partenariat relative au soutien financier volontaire apporté par la commune au SDIS de l'Essonne pour la période 2025-2029 (10 005 € en 2025 – 22 000 € en 2026)
- Une augmentation de 5 000 € pour la subvention du CCAS justifiée par la revalorisation du taux de la CNRACL et la création du poste d'agent d'accueil.

Chapitre 66 – Charges financières : 296 000 €

Les charges financières diminuent de 8.24% par rapport au réalisé 2025.

Les intérêts sont portés à 285 000 € suite à la contractualisation d'un emprunt de 950 000 € fin 2025.

Il convient d'ajouter les ICNE (- 4 000 €) et les intérêts de la ligne de trésorerie (15 000 €).

D. Les grands équilibres financiers

Epargne de gestion : Différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

	2019	2 020	2 021	2022	2023	2024	Estimation 2025	Prévision 2026
Epargne de gestion	1 781 588 €	2 130 150 €	1 587 012 €	1 971 629 €	1 405 415 €	1 438 405 €	2 073 765 €	1 441 205 €

Epargne brute : Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie moins les intérêts de la dette.

L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

	2019	2 020	2 021	2022	2023	2024	Estimation 2025	Prévision 2026
Epargne brute	1 597 880 €	1 967 796 €	1 452 349 €	1 852 101 €	1 272 892 €	1 218 458 €	1 804 208 €	1 156 205 €

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette.

	2019	2 020	2 021	2022	2023	2024	Estimation 2025	Prévision 2026
Epargne nette	633 581 €	845 872 €	347 226 €	928 927 €	386 595 €	256 996 €	684 650 €	80 205 €

2. INVESTISSEMENT

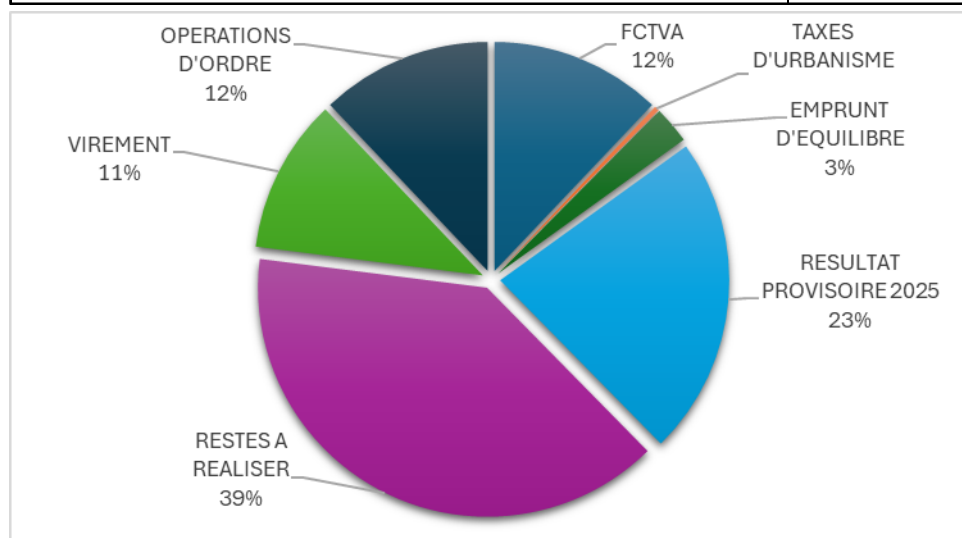
En investissement, l'année 2026 sera marquée par les opérations d'équipement suivantes :

- La démolition de la maison du rond-point Babin
- La préservation du patrimoine (entretien des bâtiments, élagage sur la ville...)
- Des rétrocessions et préemptions diverses
- L'installation du pilotage du chauffage au centre de loisirs Joliot Curie, et espace Olympe de Gouges
- La réhabilitation des toitures office Langevin
- Le renouvellement du véhicule d'astreinte et de la kangoo électrique
- L'installation du contrôle d'accès à l'école Elsa Triolet et au gymnase
- Le remplacement des luminaires extérieurs des 3 terrains de tennis
- L'achat de serveur pour le service Informatique
- La poursuite des études pour la réhabilitation de l'école Jules Vallès
- La restructuration d'un bâtiment scolaire en self-service maternelle et élémentaire Joliot Curie

A. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont estimées à 5 828 286 €.

FCTVA	700 000 €
TAXES D'URBANISME	20 000 €
EMPRUNT D'EQUILIBRE	97 411 €
RESULTAT PROVISOIRE 2025	1 308 226 €
RESTES A REALISER	2 281 444 €
VIREMENT	721 205 €
OPERATIONS D'ORDRE	700 000 €



A. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont estimées à 5 828 286 €.

En 2026, les principales opérations porteront sur :		
MAIRIE	34 250,00 €	Étanchéité de la toiture et du couloir annexe pour protection de l'isolation extérieure, mobilier, mise aux normes électriques, rafraîchissement sol, peinture de la PM en régie, achat de banderoles
ESPACES PUBLICS	107 500,00 €	Divers travaux d'enrobés, jalonnement et panneaux de rue
ESPACES VERTS/ENVIRONNEMENT	47 000,00 €	Achat d'une tondeuse autoportée, préservation du patrimoine (abattage d'arbres), adaptation de végétaux
URBANISME	153 000,00 €	Diverses rétrocessions et préemptions, acquisition parcelles, frais avocat recours contre PLU
BATIMENTS COMMUNAUX	202 000,00 €	Renouvellement véhicule flotte automobile du CTM, installation pilotage chauffage CDL J.Curie, réhabilitation des toitures Langevin (office, restauration), achat outillage bâtiments, rénovation vitreries
SCOLAIRE	111 500,00 €	Travaux de peinture hall maternelle J.Curies, installation vidéoprojecteurs dans les écoles, achat matériel et mobilier scolaire
SPORTS	55 000,00 €	Contrôle d'accès du gymnase, mise en place d'une pompe de relevage EU au gymnase, remplacement luminaires extérieurs 3 terrains de tennis, divers matériel
INFORMATIQUE	79 900,00 €	Achat de licences et matériel, raccordement internet dans les offices des écoles, achat de 2 serveurs
OLYMPÉ DE GOUGES	55 000,00 €	Remplacement du sol de l'estrade amovible, moquette, pilotage du chauffage
CUISINE CENTRALE	32 500,00 €	Achat matériel, lave vaisselle
REHABILITATION JULES VALLES	300 000,00 €	Etudes + choix architectes + montage marché de travaux
REHABILITATION JULIOT CURIE	400 000,00 €	Restructuration d'un bâtiment scolaire en un self service maternelle et élémentaire
AUTRES	51 800,00 €	Achat matériel service entretien, petits travaux divers sites enfance jeunesse, plaques historiques, travaux divers CSBM, clôture potager annexe CSBM, achat de plaques signalétiques au cimetière, ADAP
SOUS TOTAL	1 629 450,00 €	
Reste à réaliser 2025	244 920,00 €	
TRAVAUX 2025	1 874 370,00 €	
ESTIMATION DEFICIT 2025	2 603 916,00 €	
Remboursement Taxe Urbanisme	5 000,00 €	
CAPITAL DE LA DETTE	1 110 000,00 €	
SOUS-TOTAL	5 593 286,00 €	
Opérations d'ordre Régie et subventions	235 000,00 €	
TOTAL GENERAL	5 828 286,00 €	

Total investissement 2026

OPERATIONS	RAR au 31/12/2025	2026	TOTAL CREDITS PAR OPERATION	En%
OPERATION 1 MAIRIE		34 250,00	34 250,00	1,83
OPERATION 2 ENTRETIEN		5 000,00	5 000,00	0,27
OPERATION 3 ESPACES PUBLICS	33 466,32	107 500,00	140 966,32	7,52
OPERATION 4 ESPACES VERTS	2 026,81	47 000,00	49 026,81	2,62
OPERATION 5 URBANISME	48 712,62	153 000,00	201 712,62	10,76
OPERATION 6 BATIMENTS	13 261,41	202 000,00	215 261,41	11,48
OPERATION 8 SCOLAIRE	16 959,20	111 500,00	128 459,20	6,85
OPERATION 9 ENFANCE JEUNESSE		21 000,00	21 000,00	1,12
OPERATION 10 CULTURE	5 301,36	2 500,00	7 801,36	0,42
OPERATION 11 SPORTS		55 000,00	55 000,00	2,93
OPERATION 12 CSBM		8 300,00	8 300,00	0,44
OPERATION 14 INFORMATIQUE	921,13	79 900,00	80 821,13	4,31
OPERATION 15 CIMETIERE		5 000,00	5 000,00	0,27
OPERATION 17 ESPACE OLYMPÉ DE GOUGES		55 000,00	55 000,00	2,93
OPERATION 22 CUISINE CENTRALE		32 500,00	32 500,00	1,73
OPERATION 26 MAISON DES ASSOCIATIONS	2 184,00		2 184,00	0,12
OPERATION 33 REHABILITATION J. VALLES	15 300,00	300 000,00	315 300,00	16,82
OPERATION 35 ADAP		10 000,00	10 000,00	0,53
OPERATION 36 REHABILITATION J. CURIE	106 787,20	400 000,00	506 787,20	27,04
TOTAL	244 920,05	1 629 450,00	1 874 370,05	100,00

B. Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Libellé	2024	2025	2026	2027
1 - Hôtel de Ville	1 268 349	99 389	34 250	45 000
2 - Entretien	17 859	2 895	5 000	5 000
3 - Espace Public	269 312	102 143	107 500	37 500
4 - Espaces vert - Environnement	49 331	70 821	47 000	46 000
5 - Urbanisme	674 754	64 035	153 000	100 000
6 - Bâtiments communaux	811 937	108 980	202 000	75 000
8 - Scolaire	205 931	140 126	111 500	200 000
9 - Enfance Jeunesse	24 322	10 501	21 000	20 000
10 - Culture	2 227	8 194	2 500	7 500
11 - Sport	147 683	40 616	55 000	250 000
12 - CSBM	95 332	20 920	8 300	5 000
14 - Informatique	72 265	42 907	79 900	78 000
15 - Cimetière	32 469	41 639	5 000	60 000
17 - ODG	21 340	0	55 000	20 000
22 - Cuisine Centrale(Self Triolet)	18 786	31 272	32 500	312 000
26 - Maison des associations	65 238	12 428	0	10 000
33 - Réhabilitation école Jules Valles	29 808	11 250	300 000	135 000
35 - ADAP	0	2 000	10 000	10 000
36 - Réhabilitation GS et ALSH Joliot Curie	2 117 893	3 461 154	400 000	450 000
Total dépenses programme	5 924 836	4 271 270	1 629 450	1 866 000

C. Autorisations de programmes/crédits de paiement (AP/CP)

Depuis 2022, le conseil municipal a voté 2 autorisations de programme/crédits de paiement, pour la rénovation énergétique de la mairie et pour la réhabilitation de l'école Joliot Curie. Il convient de clôturer l'opération 01/2022 pour la rénovation de la Mairie.

Opération	Libellé	AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
01/2022	Mairie - Divers travaux	1 944 849,85 €	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
			360 000,00 €	460 000,00 €	1 294 677,76 €	72 265,27 €
			Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé
			281 606,43 €	376 467,34 €	1 217 197,69 €	69 578,39 €

Opération	Libellé	AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
02/2022	Réhabilitation Groupe scolaire Joliot Curie	6 376 207,29 €	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
			483 000,00 €	2 300 000,00 €	3 545 899,00 €	3 625 724,20 €	86 727,70 €
			Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé
			306 919,36 €	403 513,90 €	2 117 893,05 €	3 461 153,28 €	

D. Plan de financement de la réhabilitation de la Mairie

RECAPITULATIF REHABILITATION MAIRIE					
TOUTES DEPENSES					
DEPENSES			RECETTES		
	TTC	HT		Attribué	
Revêtement de façade	249 600,00	208 000,00	Etat (DSIL)		
Menuiseries extérieures - serrurerie	162 869,83	135 724,86	Etat (Fonds verts)		
Plomberie	356 302,80	296 919,00	Conseil Régional	400 000,00	
Electricité	44 860,80	37 384,00	CAF		
Divers	1 131 216,42	942 680,35	Conseil départemental		
	1 944 849,85	1 620 708,21	Total	400 000,00	25%
			FCTVA	319 033,17	
				719 033,17	37%
			PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE	1 225 816,68 TTC	63%
				901 675,04 HT	56%

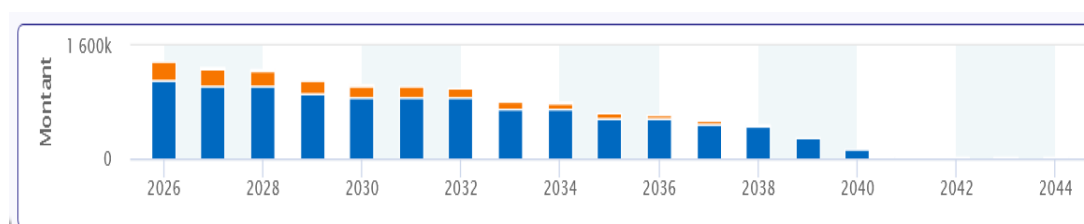
E. Plan de financement de la réhabilitation de l'école Joliot Curie

DEPENSES			RECETTES		
	TTC	HT		Attribué	
Maîtrise d'œuvre	564 343,79	470 286,49	Etat (DETR)	400 000,00	
Travaux et mobilier	5 283 748,09	4 403 123,41	Etat (fonds verts)	327 256,00	
			Conseil Régional	600 000,00	
Cour d'école	529 115,41	440 929,51	CAF	325 000,00	
			Département (Aménagement cour)	212 199,00	
	6 377 207,29	5 314 339,41	Etat (DETR cour)	87 673,00	
			Total	1 952 128,00	37%
			FCTVA	1 046 117,08	
				2 998 245,08	47%
			PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE	3 378 962,21 TTC	53%
				2 316 094,32 HT	44%

F. Analyse de la dette

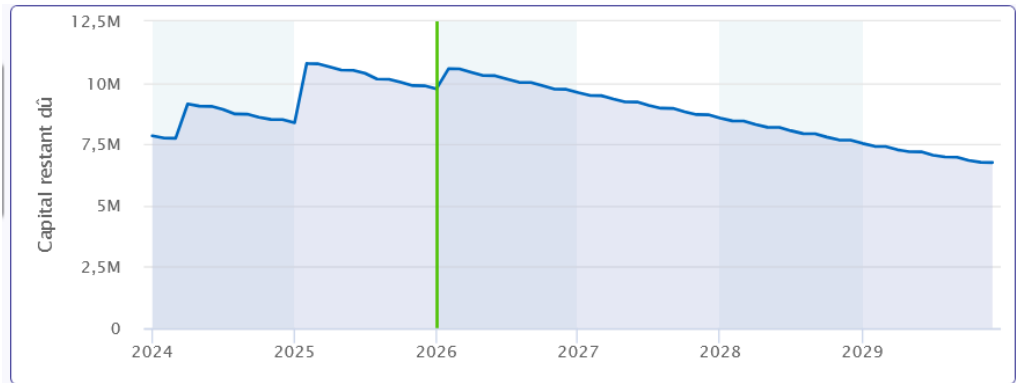
L'encours de la dette de la collectivité au 31 décembre 2025 s'élève à 9 788 984.14 €. Au 1^{er} janvier 2026, elle s'élève à 9 755 650.81 € (paiement d'une échéance de 33 333,33 €). Le taux moyen payé est de 2,74% et la durée de vie résiduelle Moyenne est de 11 ans et 6 mois.

Profil d'extinction de la dette :

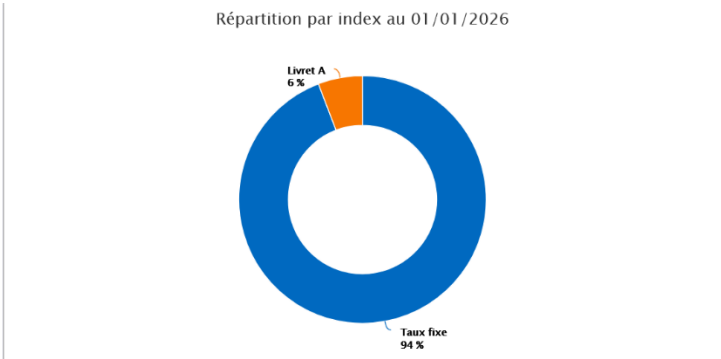


Période	Date de début	CRD initial	Capital	Intérêt
2026	01/01/2026	9 788 984,14 €	1 105 847,69 €	280 916,88 €
2027	01/01/2027	9 633 136,45 €	1 035 538,37 €	255 471,99 €
2028	01/01/2028	8 597 598,08 €	1 035 967,00 €	229 091,79 €
2029	01/01/2029	7 561 631,08 €	911 398,20 €	203 630,57 €
2030	01/01/2030	6 650 232,88 €	870 165,95 €	182 402,53 €
2031	01/01/2031	5 780 066,93 €	870 602,99 €	161 519,60 €
2032	01/01/2032	4 909 463,94 €	871 043,09 €	140 676,05 €
2033	01/01/2033	4 038 420,85 €	698 152,33 €	120 473,17 €
2034	01/01/2034	3 340 268,52 €	698 598,17 €	101 522,94 €
2035	01/01/2035	2 641 670,35 €	565 713,21 €	82 724,84 €
2036	01/01/2036	2 075 957,14 €	566 165,04 €	64 205,60 €
2037	01/01/2037	1 509 792,10 €	496 424,68 €	45 807,38 €
2038	01/01/2038	1 013 367,42 €	463 091,55 €	27 716,14 €
2039	01/01/2039	550 275,87 €	288 091,36 €	13 605,11 €
2040	01/01/2040	262 184,51 €	138 091,35 €	5 643,15 €
2041	01/01/2041	124 093,16 €	33 091,36 €	2 985,40 €
2042	01/01/2042	91 001,80 €	33 091,36 €	2 100,84 €
2043	01/01/2043	57 910,44 €	33 091,36 €	1 216,28 €
2044	01/01/2044	24 819,08 €	24 819,08 €	331,72 €

Evolution du capital restant dû :



Répartition par index :

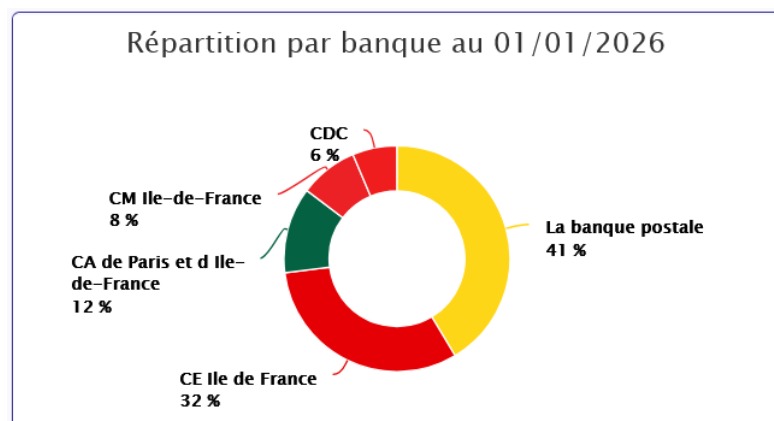


Synthèse de la dette :

Taux moyen de l'année 2026 ⓘ	2,74 %
Durée de vie moyenne ⓘ	6,0 ans
Durée résiduelle ⓘ	18,7 ans
Durée résiduelle moyenne (hors couvertures) ⓘ	11,8 ans

CRD au 01/01/2026 ⓘ	Duration ⓘ	Nombre de produits	Nombre de prêteurs	...
9 755 650,81 €	5,3 ans	10	5	

Répartition par banque :



Banque		Encours	Nombre de produits en vie	Poids
La banque postale		4 041 666,69€	2	41,43%
Caisse d'Épargne Ile-de-France		3 079 999,95€	3	31,57%
Crédit Agricole de Paris et d'Ile-de-France		1 200 000,08€	1	12,30%
Crédit Mutuel Ile-de-France		813 520,53€	2	8,34%
Caisse des Dépôts et Consignations		620 463,56€	1	6,36%

Ratios de désendettement :

Le ratio d'endettement représente le ratio d'analyse qui mesure le rapport entre l'épargne brute et la dette. Il permet de déterminer le nombre d'années nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ratios	4 ans	5,3 ans	3,6 ans	6,2 ans	6,9 ans	5,4 ans	9,1 ans

G. Ratios financiers

	Moyenne de la strate Métropole de 10 000 à 19 999 hbts	2022	2023	2024	2025
Ratios par habitant					
Dépenses de fonctionnement par habitant	1025	897,86	938,48	968,01	954,00
Produits des impôts directs par habitant	675	601,98	598,13	606,85	545,00
Recettes réelles de fonctionnement par habitant	1082	1064,52	1055,63	1074,36	1051,00
Dépenses d'équipement brut par habitant	421	262,54	337,43	517,77	384,00
Encours de dette par habitant	803	608,01	702,47	734,87	718,00
DGF par habitant	182	107,56	108,16	109,08	87,00
Ratios en %					
Dépenses de personnel rapporté aux DRF	63,71	71,07	69,35	68,76	66,81
Dépenses de fonctionnement + K de la dette / RRF	95,67	92,15	96,40	97,92	90,72
Dépenses d'équipement brut / RRF	48,66	24,66	31,97	48,19	36,51
Encours de dette / RRF	68,59	57,12	66,55	68,40	68,37

H. Situation de Coeur d'Essonne Agglomération



a. Fiche d'information FPIC 2025

Noms communes	Population DGF	Potentiel financier par habitant	Potentiel fiscal par habitant	Revenu par habitant de la commune	Prélèvement FSRIF 2024	Rang DSU 2024	Rang DSR 2024	Montant dérogatoire maximal du prélèvement à la majorité des 2/3 (limite +30%)
ARPAJON	11 708	1 260,55	1 154,30	17 306,78		514	33 084	-54 826
AVRAINVILLE	1 060	1 777,10	1 787,27	24 115,83	13 626		33 013	0
BRETIGNY SUR ORGE	27 168	1 469,91	1 401,83	17 229,86		501	33 084	-148 351
BREUILLET	9 205	1 119,71	1 007,38	19 199,56		610	17 071	-38 289
BRUYERES LE CHATEL	3 802	1 148,35	1 097,78	20 614,08			26 858	-16 219
CHEPTAINVILLE	2 256	1 074,24	1 029,42	19 940,25			25 973	-9 003
EGLY	7 171	1 010,86	911,84	15 228,99		147	12 987	-26 928
FLEURY MEROGIS	13 896	1 189,48	1 068,11	7 773,23		12	33 084	0
GUIBEVILLE	938	1 202,33	1 197,33	19 582,32			31 783	-4 190
LEUVILLE SUR ORGE	4 362	1 157,85	1 103,63	21 996,91			26 662	-18 762
LONGPONT SUR ORGE	6 559	1 428,97	1 404,08	23 128,71		880	29 974	-34 818
MAROLLES EN HUREPOIX	5 775	1 250,19	1 220,28	19 846,45		1 011	26 622	-26 820
MORSANG SUR ORGE	21 436	1 196,15	1 037,02	18 458,40		485	33 084	-95 251
LA NORVILLE	4 389	1 209,61	1 151,53	21 718,55			28 231	-19 722
OLLAINVILLE	5 450	1 225,98	1 196,24	18 054,60		526	24 271	-24 821
PLESSIS PATE	4 186	1 807,74	1 807,74	19 842,27	16 134		32 259	-7 137
SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	36 161	1 388,85	1 286,50	17 972,01		527	33 084	-186 567
SAINT GERMAIN LES ARPAJON	11 725	1 177,20	1 092,98	15 717,75		500	33 084	-51 275
SAINT MICHEL SUR ORGE	21 781	1 299,26	1 161,29	16 671,92		366	33 084	-105 127
VILLEMORISON SUR ORGE	7 337	1 200,88	1 153,91	23 261,50		893	27 925	-32 731
VILLIERS SUR ORGE	4 638	1 225,09	1 164,95	20 136,87			27 744	-21 108
TOTAL	211 003				29 760			

b. Eléments en lien avec notre commune

- L'attribution de compensation (AC) reconduction du montant 2025 – 589 875 €
- La dotation de solidarité communautaire actée dans le pacte fiscal et financier 241 503 € majorée en 2025 du soutien pour la cotisation au SDIS
- Le fonds de péréquation des ressources intercommunales- Décision de la CDEA de prendre en charge la totalité du fonds soit 51 275 €
- L'enveloppe de 424 000 € pour les travaux de voirie

c. Faits marquants de 2025

- Mise en place de la collecte des biodéchets depuis le 1er juillet 2025 pour 100% des foyers du territoire et déploiement progressif dans les restaurants scolaires des écoles maternelles et élémentaires
- Organisation du 3ème « Job dating » dédié à la Fête de l'Humanité
- Organisation du 1er évènement Cerfs-Volants sur la Base Aérienne
- Poursuite du plan 100 000 arbres sur l'ensemble du territoire - Ouverture du parc dédié à la nature et à la pratique du sport à Egly (reconversion d'une friche agricole)
- Lancement du plan d'actions Sésame auprès des établissements scolaires du territoire contre le gaspillage alimentaire - Poursuite de l'accompagnement des petites communes pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux
- Finalisation des travaux du tronçon ouest de la Liaison Centre Essonne
- Poursuite des travaux de l'avenue Charles de Gaulle et du pôle gare à Marolles-en-Hurepoix - Réalisation de la 1ère phase des travaux du pôle gare de Saint-Michel-sur-Orge (parking relais, giratoire)
- Réalisation de nouveaux itinéraires cyclables : Fleury-Mérogis / Croix Blanche ; Breuillet / Bruyères-le- Châtel ; La Norville/Arpajon/Avrainville
- Démarrage des travaux du pôle gare de Sainte-Geneviève-des-Bois (gare routière)
- Poursuite de la modernisation des points lumineux et des armoires d'éclairage public (LED)

d. Eléments de contexte 2026

- Poursuivre la gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement visant à pérenniser l'autofinancement autant que possible
- Maîtriser le niveau d'endettement de la collectivité
- Poursuivre le provisionnement du contentieux complément de prix
- Maintenir la solidarité avec les communes membres
- Continuer de rechercher des marges de manœuvre en dépenses (requestionnement de chaque items des budgets des services)
- Poursuivre les démarches de mutualisations au sein des différents budgets de l'agglomération et en lien avec les satellites
- Pérenniser les démarches actives de recherche de financements (en fonctionnement comme en investissement)
- Poursuivre la réalisation de la programmation pluriannuelle d'investissement, votée en 2021, avec notamment les projets suivants :
- Les projets pôles gares (Saint-Michel-sur-Orge, Marolles-en-Hurepoix, Sainte-Geneviève-des-Bois) et aménagements locaux conducteurs
- Le plan vélo
- Les projets liés aux équipements à vocation culturelle et sportive : tiers-lieu numérique à Fleury- Mérogis, stade Babin à la Norville
- Actions PCAET : accompagnement des projets de réhabilitation thermique auprès des communes de moins de 10 000 habitants, adaptation aux changements climatiques...
- La valorisation des espaces naturels du territoire : finalisation du projet de reconversion de la friche agricole à Egly, plan 100 000 arbres, coulée douce à Villiers-sur-Orge
- Poursuivre de l'accompagnement des grands projets de développement du territoire (1ère phase de révision du SCOT)